

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Noyelles-sous-Lens,

**Monsieur Alain ROGER
MAIRE de Noyelles-sous-Lens**

Canton de Harnes

Arrondissement de Lens

Département du Pas-de-Calais

Téléphone : 03.21.13.02.31

Télécopie : 03.21.13.02.40

Nos réf : AR/MG/SM/VVL

Transmis le : 28 octobre 2016

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 SEPTEMBRE 2016**

ETAIENT PRESENTS : MM. Alain ROGER, Maire, Sandra BLANCHARD, Jean-Michel SKOTARCZAK, Valérie DELVALLEZ, Sabine BANACH, Philippe CERF, Adjoints, André LEFER, Bernard FINEZ, Claude SIBIRIN, Patrice WETISCHEK, Philippe HERBEZ, Danielle SENECHAL, Micheline MAYEUX, Cathy CZAJKOWSKI, Jean PERRAULT, Emmanuelle DHONDT, Séverine LECLERCQ, Marie-Hélène GUEYDON (18h52), Samantha EDDRIOUICH, Joëlle COCHEZ, Patrick BOULOGNE, Maryvonne POULAIN, Daniel WAWRZYNIAK, Freddy MIETTE, Louis ALEXANDRENNE, Francis LOCQUET, Conseillers Municipaux.*****

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : MM.Maurice BERNARD (procuration à Alain ROGER), Adjoint, Alain VANTREPOTTE (procuration à Jean-Michel SKOTARCZAK), Marie-Hélène GUEYDON (procuration à Sabine BANACH jusqu'à 18h52), Daniel CAPILLON (procuration à Maryvonne POULAIN), Conseillers Municipaux.*****

Madame Samantha EDDRIOUICH a été désignée secrétaire de séance et a accepté de remplir les fonctions.*****

1) INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL :

Suite à la démission par courrier reçu le 18 août 2016 de Monsieur Hervé JANISZEWSKI, Conseiller Municipal sortant, il s'avère que selon l'article L 270 du Code électoral déclare que le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu, est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le poste devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Madame Aïcha AIT ABBOU est donc nommée Conseillère Municipale.

Il s'avère que celle-ci ayant démissionné par courrier du 13 septembre 2016 à son tour, Monsieur Francis LOCQUET est nommé Conseiller Municipal.

- Monsieur Le Maire : suite à la démission de Madame Aïcha AIT ABBOU qui a été nommée conseillère municipale suite à la démission de Monsieur JANISZEWSKI Hervé, c'est donc Monsieur Francis LOCQUET qui devient conseiller municipal.

Francis nous te félicitons et nous te souhaitons la bienvenue au sein de cette instance.

Bravo.

Je pense que l'on t'a donné tous les instruments nécessaires à ta fonction ?

- Monsieur Francis LOCQUET : oui.

- Monsieur Le Maire : je pense que Daniel voulait faire une intervention, suite à la démission d'Hervé ?

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : oui, je peux y aller ?

- Monsieur Le Maire : oui, je t'en prie.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K :

« Monsieur Le Maire, Mes Chers Collègues, Chers Concitoyens,

En ce 22 septembre 2016, il me revient la délicate mission , au nom du groupe « Avenir et Progrès », de retracer la brillante carrière politique de Monsieur Hervé JANISZEWSKI.

Successivement, Conseiller Municipal, Adjoint puis Maire de Noyelles-sous-Lens, Monsieur Hervé JANISZEWSKI a consacré depuis 1989, 27 années de sa vie au service de la ville et de ses concitoyens.

C'est à dire combien il avait à cœur d'offrir à l'ensemble de la population un cadre de vie idéal et des infrastructures fonctionnelles et de proximité : le centre Kaléïdo, le CAJ, la halte garderie ... en sont des exemples concrets.

Dès son investiture en l'an 2000, à la tête de la commune, ce fin technocrate et visionnaire hors norme s'est évertué à favoriser l'embauche des jeunes à des postes clés afin de lutter contre le chômage et susciter leur adhésion à la construction d'une ville moderne et accueillante.

Le changement de génération dans l'équipe municipale lui permettra de mettre en route son ambitieux projet.

Avec la collaboration de Monsieur HUGOT Jean-Claude, ancien Directeur Général des Services, il fallait trouver les moyens de renflouer les caisses tout en assurant la pérennité des structures existantes : écoles, stades, espaces verts... sans oublier le verdissement du terroir et de la Galance.

Ses investissements audacieux permirent à l'époque le rachat de biens immobiliers notamment sur la rue de Courtaigne.... ceux qui permettent aujourd'hui la réalisation de constructions modernes sur l'une des principales artères de la ville.

Altruiste, attentif aux nombreuses sollicitations, respectueux des opinions contradictoires, calme, courtois, d'une grande tolérance et ne s'est pas préoccupé de graver sur le marbre les édifices publics qu'il avait conçus et réalisés.

Vous imaginez aisément ce travail titanesque que cela implique quand on a que pour seule ambition de servir ses congénères et de répondre au mieux à leurs attentes.

En cette année 2016, l'ampleur de ses obligations professionnelles ne lui permettaient plus de poursuivre sa mission avec brio et détermination.

Il lui fallait céder sa place au Conseil Municipal... sans pour autant quitter la scène politique.

A nous colistiers, il nous lègue un lourd héritage mais aussi et surtout...une autre vision de la politique.

Son action restera à jamais gravée dans nos mémoires. »

Et bienvenue à Francis.

- Monsieur Le Maire : merci Daniel.

Le point 2.

Suite à ces démissions, il faut remplacer Hervé dans différentes commissions.

Comme il y a eu quelques modifications au sein de votre groupe, je pense que le plus facile est de reprendre commission par commission, comme cela vous aurez toutes les personnes et de toute façon, nous en ferons une copie qui sera jointe au Conseil Municipal.

2) REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL AU SEIN DES COMMISSIONS : LOGEMENT – URBANISME – ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE / ENSEIGNEMENT – JEUNESSE – PERI ET EXTRA SCOLAIRE / SPORT – ASSOCIATION – JUMELAGE :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la démission de Monsieur Hervé JANISZEWSKI en tant que Conseiller Municipal, il s'agit de désigner un nouveau membre au sein des commissions :

- Logement – Urbanisme – Environnement et Cadre de Vie,
- Enseignement – jeunesse – péri et extra scolaire,
- sport / association – jumelage.

Monsieur Hervé JANISZEWSKI ayant été désigné représentant au sein de ces commissions,

Monsieur Le Maire propose de nommer Monsieur Francis LOCQUET.

- *Monsieur Le Maire :*

- *Commission travaux – sécurité – marché hebdomadaire :*

- *M. Maurice BERNARD*
- *M. Philippe HERBEZ*
- *M. Bernard FINEZ*
- *Mme Micheline MAYEUX*
- *M. Patrick BOULOGNE*
- *M. Daniel WAWRZYNIAK*

- *Commission logement – urbanisme – environnement et cadre de vie :*

- *M. Jean-Michel SKOTARCZAK*
- *M. Patrice WETISCHEK*
- *M. André LEFER*
- *M. Claude SIBIRIN*
- *Mme Joëlle COCHEZ*
- *M. Francis LOCQUET*

- *Commission enseignement – jeunesse – péri et extra scolaire :*

- *Mme Sandra BLANCHARD*
- *Mme Séverine DELVALLEZ*
- *Mme Marie-Hélène GUEYDON*
- *Mme Danielle SENECHAL*
- *M. Patrick BOULOGNE*
- *M. Francis LOCQUET*

- Commission sport/association - jumelage :

- **M. Philippe CERF**
- **M. Alain VANTREPOTE**
- **M. Claude SIBIRIN**
- **Mme Marie-Hélène GUEYDON**
- **M. Daniel CAPILLON**
- **M. Francis LOCQUET**

- Commission fêtes et culture :

- **Mme Sabine BANACH**
- **Mme Emmanuelle DHONDT**
- **Mme Samantha EDDRIOUICH**
- **M. Jean PERRAULT**
- **M. Daniel CAPILLON**
- **M. Daniel WAWRZYNIAK**

- Commission Affaires sociales - Solidarités - seniors :

- **Mme. Valérie DELVALLEZ**
- **M. Freddy MIETTE**
- **Mme Séverine DELVALLEZ**
- **Mme Cathy CZAJKOWSKI**
- **Mme Maryvonne POULAIN**
- **M. Louis ALEXANDRENNE**

- Commission des finances :

- **M. Alain ROGER**
- **M. Bernard FINEZ**
- **M. Philippe HERBEZ**
- **Mme Danielle SENECHAL**
- **Mme Maryvonne POULAIN**
- **M. Daniel WAWRZYNIAK**

- Au CCAS, Président, Monsieur Alain ROGER ;

Représentants du Conseil Municipal :

- **Mme Valérie DELVALLEZ,**
- **M. Jean-Michel SKOTARCZAK,**
- **M. Claude SIBIRIN,**
- **Mme Joëlle COCHEZ,**
- **M. Louis ALEXANDRENNE.**

– Commission d'appel d'offres :

- *M. Alain ROGER, Président,*
- *M. Jean-Michel SKOTARCZAK, Président Suppléant.*

Les titulaires :

- *M. Maurice BERNARD,*
- *M. Bernard FINEZ,*
- *M. Alain VANTREPOTTE,*
- *M. Patrick BOULOGNE,*
- *M. Daniel WAWRZY尼亚K.*

Les suppléants :

- *M. Philippe HERBEZ,*
- *M. Patrice WETISCHEK,*
- *M. Claude SIBIRIN,*
- *M. Daniel CAPILLON,*
- *M. Francis LOCQUET.*

Je pense que je n'ai rien oublié au niveau des commissions.

De toute façon, ce sera joint au PV de ce conseil.

3) DESIGNATION D'UN NOUVEAU SUPPLEANT AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la démission de Monsieur Hervé JANISZEWSKI, Conseiller Municipal, il y a lieu de désigner un nouveau suppléant au sein de la commission d'appel d'offres.

Monsieur Le Maire propose de nommer Monsieur Francis LOCQUET.

- Monsieur Le Maire : je vous propose à la place de Monsieur JANISZEWSKI, Monsieur Francis LOCQUET.

Pas d'objections, pas d'observations ?

4) ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2016 :

- Monsieur Le Maire : *si vous avez des questions à poser, je suis là pour y répondre.*

Pas de questions, nous pouvons passer au vote ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès			3
TOTAL	26		3

Adopté à la majorité.

5) ADOPTION DES PROCES VERBAUX DES REUNIONS DES BUREAUX MUNICIPAUX DES 15 ET 29 JUIN ET DU 26 AOUT 2016 :

* Bureaux Municipaux des 15 et 29 juin 2016 :

- Monsieur Le Maire : *si vous avez des questions à poser, bien évidemment, je suis là pour y répondre.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *sur la caisse d'épargne.*

- Monsieur Le Maire : *oui.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *quelque chose est déposé ?*

- Monsieur Le Maire : *concernant la caisse d'épargne, nous avons eu l'estimation de la caisse d'épargne qui est de 75 000 €.*

Nous avons sollicité l'estimation des domaines et nous l'attendons toujours.

Ils nous ont demandé à ce que ce soit l'EPF qui traite directement avec eux, car ce sera dans un premier temps l'acquisition de l'EPF.

Mais nous n'avons eu aucun retour pour le moment.

Là c'est pareil, nous avons demandé l'estimation pour le château de Madame BULTEZ au mois de mai, nous ne l'avons toujours pas eue.

Toujours pas eu de réponses au niveau du service des domaines.

Là, ça fait plusieurs fois que nous les relançons mais apparemment, ils ont l'air débordé.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : mais il est envisagé d'y faire des cellules médicales ?

- Monsieur Le Maire : ça, c'est un point d'interrogation.

Notre volonté est de créer des cellules médicales.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : c'est ça dire que nous avons la possibilité d'agrandir l'espace santé et pourquoi maintenant nous allons créer des cellules médicales en centre ville ?

- Monsieur Le Maire : parce que c'est une demande, enfin, là, c'est toujours au conditionnel.

Les médecins aimeraient peut-être se regrouper au sein d'une cellule parce que ce n'est pas évident, lorsqu'ils sont malades ou qu'ils partent en vacances, de trouver des remplaçants.

L'idée, serait peut-être de créer un cabinet de médecins généralistes à plusieurs, voir trois ou quatre, comme cela, ils n'auront plus de problème de remplacement, ni de congés.

C'est surtout à ce niveau là et ça permettrait d'anticiper l'avenir, car c'est vrai que les médecins généralistes ça ne fait pas foison, on n'en a pas beaucoup sur la commune, c'est très difficile à trouver, donc, si nous pouvons anticiper, ce ne serait pas plus mal.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : j'en déduis qu'ils souhaiteraient rester en centre ville, alors ?

- Monsieur Le Maire : oui tout à fait.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : je le redis, il y avait un espace santé qui avait la possibilité d'être agrandi.

L'espace santé, tout le monde sait où il se situe, c'est facile à trouver.

Il y avait des stationnements et là, en centre ville le stationnement il est quand même difficile.

- Monsieur Le Maire : oui.

Mais à la différence, c'est que si l'on crée au niveau de l'espace santé, premièrement, nous avons des travaux à réaliser qui étaient des travaux quand même excessifs.

Il fallait créer des cellules.

Là, au niveau du bâtiment, si j'ai la possibilité de le vendre, enfin si l'EPF a la possibilité de le vendre à des professionnels de santé, je ne demande pas mieux.

Plutôt que ce soit nous qui en soyons propriétaire et que nous aurions des travaux à faire.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : *oui, parce que là maintenant, il y a des normes d'accessibilité aux personnes handicapées....., je ne sais pas...*

- Monsieur Le Maire : *le bâtiment est aux normes.*

Il n'y a pratiquement pas de travaux à faire.

L'électricité est aux normes, les bâtiments sont accessibles pour les handicapés.

Donc, il n'y aurait pas beaucoup de travaux à faire à l'intérieur.

Notre volonté c'est que ce soit des professionnels qui nous l'achètent.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : *parce que quand même à 75 000 €, c'est plus cher que ce que l'on a vendu de l'autre côté.*

- Monsieur Le Maire : *ah oui, le hangar.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *ça y est, c'est fait, c'est vendu ?*

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : *nous allons avoir le projet d'acte au mois d'octobre.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *ça va faire un an, au mois d'octobre l'année dernière.*

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : *il y a une loi, la loi MACRON, concernant entre autre les notaires et je ne sais pas si vous le savez, d'ici quelques semaines, à partir du 1^{er} janvier 2017, les notaires vont s'installer librement.*

Et donc, ça a provoqué un certain remous au niveau de cette profession.

Les ralentissements, etc, enfin, je ne suis pas avocat des notaires, mais le projet d'acte est en cours et nous devrions le recevoir ce mois ci ou début octobre.

Signature avant la fin de l'année.

- Monsieur Le Maire : *pas d'autres questions ?*

Si, Daniel.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : *les containers maritimes ?*

On peut avoir des précisions ?

- Monsieur Le Maire : *oui.*

C'est à dire qu'à l'école Basly, il y a des SOFACOS qui sont vraiment vétustes.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : *oui, ce n'est pas d'aujourd'hui.*

- Monsieur Le Maire : voilà.

Et donc, comme c'est un lieu qui ne servira que de stockage, on a émis l'idée de remplacer ces SOFACOS par un container maritime tout simplement.

Alors en y créant des étagères à l'intérieur, parce qu'au niveau du coût c'est beaucoup moins élevé que de racheter une structure comme les SOFACOS.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : je pense qu'il y aura des contraintes d'installation.

Il va falloir le transporter et l'installer.

- Monsieur Le Maire : tout est compris dedans sauf la dalle.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : oui, pourquoi pas, au moins c'est du recyclage.

- Monsieur Le Maire : la seule problématique que nous puissions rencontrer, c'est savoir si ils vont réussir à le passer par l'allée des soupirs.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : oui c'est de cela essentiellement que je parle.

- Monsieur Le Maire : ils vont venir sur place voir si on a la possibilité de faire passer un semi en marche arrière.

Ça, c'est la seule contrainte.

Mais normalement, il devrait être installé pour les vacances de la Toussaint, si tout va bien.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : ok.

- Monsieur Le Maire : pas d'autres questions concernant ce compte-rendu ?

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : j'ai une question. Qu'est-ce qui motive le fait que nous ne ramassons plus le verre et que nous sommes obligés d'aller à la borne ?

- Monsieur Le Maire : c'est une décision de la Communauté d'Agglomération.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : et pourquoi ?

- Monsieur Le Maire : pour minimiser les coûts, tout simplement.

Ça coûte excessivement cher la collecte des verres, une fois par semaine, donc, le but est de demander aux gens tout simplement de se déplacer pour aller les mettre dans des containers mis à disposition un peu partout sur la commune.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : toi, tu étais d'accord la dessus ?

- Monsieur Le Maire : oui, tout à fait.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : tout à fait, ok.

Et on arrive dans une période de recyclage, moi personnellement, je suppose que l'on doit moins recycler de verre qu'auparavant.

Parce que quand il s'agit de sortir sa caisse une fois par semaine, tout va bien, mais quand il s'agit d'aller systématiquement sur un point de collecte jeter ses verres, les personnes âgées vont devoir sortir leur voiture, on touche quand même à la pollution.

- Monsieur Le Maire : tu sais c'est tout une question d'éducation.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : oui, je suis d'accord.

- Monsieur Le Maire : regarde maintenant, on fait bien des bornes enterrées pour mettre la collecte des déchets ménagers.

Là, c'est exactement pareil, les gens vont devoir se déplacer à des points bien précis pour déposer leur collecte.

Mais il y a beaucoup de communautés d'agglomération où ça se fait comme cela.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : oui en Ardèche il n'y a que ça.

- Monsieur Le Maire : après c'est une éducation et je trouve que ce n'est pas plus mal, parce que c'est vrai que la collecte des verres toutes les semaines je trouve que c'est un peu abusif.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : oui, moi je pensais plutôt à un problème de fréquence.

Collecter toutes les semaines, moi, je sortais le bac personnellement une fois par mois et encore.

- Monsieur Le Maire : après c'est comme le container bouteilles plastiques, moi je le sors tous les 15 jours, trois semaines.

C'est toute une éducation à faire.

- Monsieur Philippe CERF : je pense qu'une fois par mois le ramassage peut se faire.

Lors d'un déplacement, on passe devant une benne, on s'arrête et on jette ses bouteilles.

- Monsieur Le Maire : comme nous avons des problèmes de micros, je vous demanderai d'essayer d'être un peu plus silencieux parce que nous allons avoir des problèmes de retranscription.

Essayez de ne pas discuter entre vous et de parler fort quand vous prenez la parole.

Pas d'autres questions Daniel ?

On peut passer au vote ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès			3
TOTAL	26		3

Adopté à la majorité.

** Bureau Municipal du 26 août 2016 :*

- Monsieur Le Maire : là pareil, si vous avez des questions à poser.

Oui Patrick.

- Monsieur Patrick BOULOGNE : Monsieur Le Maire, concernant la vidéo protection, ne serait-il pas possible de détourner une caméra du cimetière pour regarder un peu ce qui passe sur le parking en face de chez moi ?

Je ne sais pas si on vous l'a signalé, mais ça a été signalé aux ASVP, une bande de jeunes vient.

- Monsieur Le Maire : la bande de jeunes, il y a longtemps ?

- Monsieur Patrick BOULOGNE : non, pas très longtemps.

- Monsieur Le Maire : qu'est-ce que tu appelles pas très longtemps ?

- Monsieur Patrick BOULOGNE : il y a une semaine.

Trois – quatre voitures viennent se mettre, où ils sont en face de chez moi, ils n'ont pas peur où ils vont se mettre à côté du cimetière.

- Monsieur Le Maire : ce ne sont pas ceux qui étaient à la bibliothèque ?

- Madame Joëlle COCHEZ : rue du 1^{er} mai également.

- Monsieur Bernard FINEZ : je leur ai tombé dessus, il y a 3-4 jours.

- Monsieur Le Maire : c'était les mêmes qu'à la bibliothèque ?

- Monsieur Bernard FINEZ : je ne pense pas.

- Madame Joëlle COCHEZ : c'est une voiture grise. Il y a une voiture grise.

- Monsieur Le Maire : je ne te promets rien Patrick, je vais voir ce que je peux faire.

Je ne sais pas comment elles sont dirigées, je vais voir si nous pouvons déjà pour un laps de temps essayer de les tourner vers le parking.

Et c'est toute la journée, le soir ?

- Monsieur Patrick BOULOGNE : non, c'est le soir.

Ils viennent vers 20h00, 21h00.

- Monsieur Le Maire : ok, on l'a noté.

On va voir si nous pouvons bouger une caméra, du moins, durant un certain temps.

- Madame Maryvonne POULAIN : concernant les marchés aux puces.

Ont-ils été supprimés ? Parce que l'on en voit encore qui fleurissent partout et les gens bloquent toutes les rues et ils ne font qu'une entrée.

Nous n'avons pas la possibilité, nous également, pour ne pas pénaliser les associations, de faire aussi ce modèle là ?

- Monsieur Le Maire : concernant les normes de sécurité que nous devons appliquer.

C'est dû à un courrier de la préfecture qui date du 20 juillet.

Concernant, les marchés aux puces, j'avais rencontré les Présidents des associations en leur expliquant ce qu'il fallait faire.

C'est à dire qu'il fallait barrer les routes, c'est à dire au moins, si ce n'est deux personnes à certaines routes car certaines étaient un peu plus larges que d'autres et empêcher par des plots ou par un autre obstacle.

- Monsieur Philippe CERF : des véhicules.

- Monsieur Le Maire : les associations dans un premier temps, n'ont pas voulu s'engager dans ce processus.

Et c'est d'ailleurs pour cela que nous avons décidé d'un commun accord, d'annuler les marchés aux puces jusqu'à la fin de l'année.

Là, actuellement, nous essayons d'avoir une réflexion sur ces marchés aux puces.

Voir comment nous pouvons gérer cela.

Il y a des rues où ça va être facile à gérer.

Je prends par exemple la rue Sadi Carnot, où à la limite la rue du 14 juillet, là où il y a 2, 3 intersections ça va être facile à gérer.

A la limite, on va leur dire de mettre des barrières, de mettre une personne derrière les barrières et à la limite de mettre une voiture comme ça se fait dans beaucoup de villes.

Par contre, par endroit, si je prends par exemple la rue de Carvin, rue de Carvin prolongée, là, ça fait pratiquement 10 intersections, c'est impossible.

En plus, ma volonté n'est pas de pénaliser les associations, parce que c'est leur gagne pain, il faut quand même ne pas l'oublier.

Nous essayons de voir le problème, voir quels sont les marchés aux puces que nous pouvons conserver dans la ville et voir si nous ne pouvons pas déplacer les autres, par exemple Place de la Libération, ou autre, pour dire de ne pas les pénaliser pour l'année prochaine.

Nous sommes en train de réfléchir la dessus.

Il n'y a plus de marchés aux puces mais il n'y a pas que ces manifestations là qui sont annulées.

Parce que ça concerne les manifestations qui accueillent de la population de masse.

Ça concerne tout.

Par exemple, si nous avons une grande compétition de football, ou de volley au complexe sportif, ça rentre à l'intérieur.

Toutes les manifestations où nous ne connaissons pas la population qui va y venir.

Par exemple, un repas associatif, ce n'est pas la peine car les gens s'inscrivent au préalable, nous savons qui ils sont, là, c'est bon.

Un manifestation qui comme nous, vendredi, nous faisons l'ouverture de saison, nous connaissons le nom des personnes, nous ne pouvons plus rentrer dans le complexe sportif, ça minimise quand même les risques.

Mais c'est vrai que pour nous, ça nous posent énormément de problème, parce que j'en ai discuté notamment avec Sylvain la semaine dernière en réunion d'exécutif, nous avons l'impression que les normes que l'on nous demande, c'est simplement dans le Pas-de-Calais.

Ailleurs, ça ne se passe pas du tout comme cela.

Et donc, nous avons l'impression que nous avons des demandes qui se font à deux vitesses.

Et donc, Sylvain, je pense qu'il va essayer de voir le problème pour dire que l'on est au moins un fil conducteur, qu'on sache exactement pour telle manifestation ce que l'on doit faire et ce que l'on ne doit pas faire.

De toute façon, la police ne se mouille pas.

On l'a rencontré quand nous avons eu Noyelles en fêtes, fin août, on les avait rencontrés au préalable pour leur demander ce que l'on devait faire.

Ils nous ont simplement dit que ce qu'ils préconisaient, c'était de faire ça, ça et ça.

Mais nous ne vous le mettons pas par écrit.

Par contre, s'il arrive quelque chose, c'est de votre responsabilité.

Voilà mais avec Philippe, nous devons nous rencontrer ici pour vraiment mettre tout cela au point, on va recenser toutes les manifestations et voir ce que l'on peut faire pour dire que nous ne pénalisons pas trop les associations.

Les associations pour lesquelles on a demandé l'annulation des marchés aux puces, nous allons les indemniser pour ne pas les pénaliser, comme par exemple, l'USN qui ne fait pas son marché aux puces.

Pour eux, c'est quand même 2 500 € de recettes en moins.

Oui, le marché aux puces du mois d'octobre, 2 500 €.

- Monsieur Claude SIBIRIN : les deux marchés aux puces, ça nous fait 5 000 €.

Si l'on supprime les vides greniers, on supprime l'USN aussi.

- Madame Maryvonne POULAIN : ah oui, mais de toute façon, c'est de l'argent qui rentre et qui n'est pas perdu.

C'est le seul truc qui ne coûte rien et qui ramène.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : on a budgétisé ?

- Monsieur Le Maire : quoi ?

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : les indemnisations, elles sont budgétisées ?

- Monsieur Le Maire : oui, nous sommes à 3 500 €.

- Madame Maryvonne POULAIN : il y en avait 4 ?

- Monsieur Le Maire : non, il n'y en avait que 3.

Il y avait l'USN, l'APE, le Mariach' à chabot et le TIR.

Oui 4 .

- Monsieur Philippe CERF : et on annule aussi celui du téléthon, début décembre.

- Monsieur Le Maire : oui, mais celui du téléthon qu'on a annulé, lui, on ne va pas l'indemniser.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, parce que ailleurs, ils le font.

- Monsieur Le Maire : oui.

- Madame Maryvonne POULAIN : Hénin-Beaumont et d'autres, on le voit sur FACEBOOK.

- Monsieur Le Maire : oui.

- Madame Maryvonne POULAIN : ils bloquent toutes les rues avec des voitures, même pas de plots, il ne faut pas rêver.

On bloque avec des voitures et après ils font une entrée.

Enfin, c'est gênant quand même.

- Monsieur Le Maire : c'est gênant parce que là, tu es obligé de respecter strictement les horaires, c'est à dire que tu vas demander aux puciers d'arriver à partir de telle heure et pas avant et jusqu'à quelle heure ?

Ça fait quand même des contraintes pour tout le monde, pour les puciers, pour les organisateurs, parce qu'il va falloir être vigilant.

Je veux dire, faire respecter l'arrêté, pour eux, ce n'est pas évident non plus, parce que l'on sait comment sont les gens.

Ils deviennent de plus en plus agressifs.

C'est vraiment pas des choses faciles, je veux dire, ces normes de sécurité à mettre en place, c'est vraiment pas simple et de toute façon, même si on fait cela, ça ne va pas empêcher des attentats.

Ils trouveront un autre moyen pour taper s'ils ont envie de taper.

- Monsieur Philippe CERF : il faudrait aussi fouiller les véhicules des puciers.

D'ailleurs, c'est ce que signale les forces de police.

Il est impossible d'aller fouiller un véhicule de puciers quand on voit, quand ils arrivent avec un fourgon.

- Madame Maryvonne POULAIN : par contre, ce qui aurait été bien, c'est de faire annuler les annonces dans le journal.

Parce que, par exemple, celui de la rue de Carvin, il est hyper connu, les gens viennent de Belgique, souvent ils se perdent dans ma rue et nous faisons panneau indicateur.

Et c'est vrai que quand les gens se déplacent de là-bas, ils ne sont pas contents.

C'est paru dans la presse, celui du 17 septembre, c'est dans la presse.

- Monsieur Le Maire : le problème, c'est que je ne sais pas si au niveau de la presse, ils prennent le calendrier des puciers et qu'ils les mettent automatiquement. Je ne sais pas.

Après, je ne sais pas si ce sont les associations qui le demandent.

Mais c'est vrai que c'est abérant, je discutais avec Sylvain, quand il y a eu la fête des géants, ils demandaient de passer des miroirs sous les géants.

Mais où on va ?

- Madame Maryvonne POULAIN : il y a des femmes en plus.

- Monsieur Le Maire : sous les géants, ils demandaient de stocker les géants dans des endroits bien définis et passer des miroirs sous les géants.

- Madame Maryvonne POULAIN : mais c'est vrai qu'ils ont l'esprit tellement tordu, qu'à un moment donné, il faut être plus tordu qu'eux.

- Monsieur Le Maire : oui mais bon, on ne fait plus rien.

- Madame Maryvonne POULAIN : c'est vrai que ce qui se passe est affolant.

Par contre, c'est vrai que nous félicitons l'initiative.

J'ai eu ce matin un petit mot dans la boîte aux lettres pour mon quartier, où il y a un vide grenier chez l'habitant.

On commence à faire comme les Américains.

- Monsieur Le Maire : il devait y avoir mais il n'y en aura pas.

- Madame Maryvonne POULAIN : pourquoi ?

- Monsieur Le Maire : parce que là, c'est pareil, il faut enregistrer, c'est comme un marché aux puces.

- Madame Maryvonne POULAIN : j'ai lu, oui, oui.

- Monsieur Le Maire : mais ils n'ont pas de cahier, rien du tout.

- Madame Maryvonne POULAIN : après il faut faire une demande à la mairie.

- Monsieur Le Maire : donc, ça n'aura pas lieu.

Je leur ai simplement demandé de le reporter à une date ultérieure pour que ce soit fait vraiment dans les règles.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, il faut un cahier.

Les articles doivent tous être signalés par un prix ? Ce n'est pas cela ?

- Monsieur Le Maire : si.

Normalement, ça doit être étiqueté, ça doit être enregistré sur un cahier, comme pour les marchés aux puces.

- Madame Maryvonne POULAIN : c'est une bonne initiative.

- Monsieur Le Maire : on va le reporter à une date ultérieure mais pour faire cela dans les règles.

- Madame Maryvonne POULAIN : et ça va donner des idées à d'autres.

De toute façon, nous avons l'autorisation de le faire déjà chez soi.

Il suffit que l'on vienne s'inscrire en mairie et que l'on respecte un cahier, ce que l'on vend, la liste.

Si, on peut le faire tout seul, à deux ou trois.

- Monsieur Le Maire : oui, c'est deux par an et par habitant.

- Madame Maryvonne POULAIN : il y a quelqu'un qui l'avait fait rue du 10 mars déjà.

Il y a quelques années.

- Monsieur Le Maire : je ne sais plus.

- Madame Maryvonne POULAIN : si, si.

- Monsieur Le Maire : je ne me souviens plus. Donc, ça n'aura pas lieu ce week-end, ce sera reporté.

La décision d'annulation a été prise il y a une heure et demi.

Je pense que Nathalie ou Jacqueline qui étaient à l'initiative de cela, vont passer demain dans les foyers pour prévenir.

- Madame Maryvonne POULAIN : mais, c'était une bonne idée.

C'est vrai que les associations ont un manque mais si vous indemnisez, il n'y a plus de manque à gagner.

De toute façon, sans le faire avoir 500 €.

Mais c'est vrai que c'était une bonne idée.

- Monsieur Le Maire : et ça fait une animation de quartier en plus.

C'est simplement pour que l'on cadre bien cela avec eux au niveau législatif.

Je ne voudrai pas non plus, quand organisant cela, ils aient des problèmes après.

- Madame Maryvonne POULAIN : c'est une responsabilité aussi, même si c'est chez l'habitant tu es responsable.

- Monsieur Le Maire : c'est pour cela que allons les rencontrer et bien mettre cela au clair.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : tu as reçu une lettre de cadrage des autorités ou pas ?

Pour la sécurisation des marchés aux puces.

- Monsieur Le Maire : oui, le 20 juillet, j'ai eu un courrier de la préfecture.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : on peut l'avoir ?

- Monsieur Le Maire : oui bien sûr.

Ce n'est pas que pour les marchés aux puces, c'est pour les animations de masse.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : on comprend bien que vous ayez réagi.

- Monsieur Le Maire : c'est pour cela que nous avons annulé les Boucles.

Les Boucles, ils nous fallait 50 rues à mettre en sécurité.

- Madame Maryvonne POULAIN : et le trail ?

- Monsieur Le Maire : le trail non car comme c'est dans le terriil même, ça n'a pas d'incidences parce que ça ne va pas sur la voirie.

Si, ils passent sur deux intersections de voirie, donc là, c'est pareil, mais sinon c'est impossible de bloquer 50 rues.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : les véhicules KANGOO c'est pourquoi ?

- Monsieur Le Maire : non, c'est pour les services techniques.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : on remplace ?

- Monsieur Le Maire : non, c'est en complément.

Remplacer, oui et non, parce qu'il y a une dizaine de véhicules qui sont assez vétustes.

Nous commençons par deux kangoos, nous allons aussi acheter un camion benne en début d'année, parce que franchement le parc automobile commence vraiment à vieillir.

Nous avons un camion qui a 40 ans.

- Madame Maryvonne POULAIN : au moins, c'était du bon.

- Monsieur Le Maire : oui c'était du costaud.

- Madame Maryvonne POULAIN : celui-là, on ne nous l'a pas volé.
- Monsieur Le Maire : nous allons essayer de renouveler la flotte tout doucement.
- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : ok.

Et la clôture, vous n'allez pas sérieusement la démonter ?

- Monsieur Le Maire : si.

Si, pourquoi ?

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : et tu vas remettre autre chose ?

- Monsieur Le Maire : non, rien du tout.

De toute façon, le muret il est déjà assez haut donc, non.

C'est bon ?

S'il n'y a pas d'autres questions, quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

6) ADOPTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES :

* fête et culture du 20/06/2016, transmise le 12/07/2016 :

- Monsieur Le Maire : Sabine est là pour y répondre.

- Madame Sabine BANACH : normalement les trois questions qui ont été soulevées pendant la commission doivent avoir trouvé réponse sauf erreur de notre part, parce que nous ne l'avons pas fait tout de suite, nous avons laissé passer un peu les vacances.

Je pense que nous n'avons rien oublié.

Les chiffres qui ont été demandés par Monsieur WAWRZYNIAK pour les éléments de comparaison et puis quelques précisions qui avaient été souhaitées également par les autres membres.

Je pense que normalement tout y est.

- Madame Maryvonne POULAIN : 14 pages. On avait dit qu'on les faisaient sur papier parce que sur internet c'est impossible.

Elle en avait deux, Daniel en avait deux, moi je n'en avait pas, Patrick n'en avait pas, c'était un peu brouillon.

- Madame Sabine BANACH : j'ai fait recto-verso mais après pour la lisibilité c'est vrai que c'est un peu compliqué.

- Madame Maryvonne POULAIN : il faut penser aux yeux.

- Monsieur Le Maire : l'idéal, ce serait d'avoir des tablettes.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui et bien tu les offres.

- Madame Sabine BANACH : oui.

- Monsieur Le Maire : mais j'y pense de plus en plus parce que chaque fois imprimer des tonnes et des tonnes de papier.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, mais c'est mieux pour travailler quand même.

- Monsieur Le Maire : après les gens qui ont une imprimante peuvent imprimer de chez eux.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui mais si les gens n'ont pas d'imprimante.

Et 14 pages, même si tu le fais recto-verso, déjà ce n'est pas grand en une page complète.

- Monsieur Le Maire : c'est vrai que le papier ça fait beaucoup.

- Madame Maryvonne POULAIN : tu peux travailler, faire tes annotations.

Je suis désolée mais je n'ai pas de tablette et sur ordinateur on abîme les yeux.

- Monsieur Le Maire : je dis cela mais je travaille beaucoup sur papier aussi.

- Madame Maryvonne POULAIN : de toute façon, le papier zéro, tout le monde regrette.

Maintenant, quand ils sont piratés et bien ils perdent leurs dossiers.

Alors qu'avant ils avaient leurs dossiers dans l'armoire.

- Madame Sabine BANACH : juste préciser que la prochaine commission aura lieu jeudi.

Que sur notre groupe Monsieur Le Maire, une personne ne peut pas être présente, donc je fais un appel au volontariat si quelqu'un souhaiterait remplacer Monsieur PERRAULT.

Celui-ci n'ayant pas eu de succès, il a déjà tenté de se faire remplacer donc si quelqu'un peut le suppléer.

Et puis, m'excuser auprès des membres de cette commission parce que nous avons décidé depuis quelques temps de transmettre les documents de travail quelques jours avant pour permettre aux Conseillers d'étudier.

Cette fois-ci, je vous demanderai de bien vouloir déroger à cette règle que l'on a mise en place puisque mes services n'arriveront pas vous les communiquer avant le jour dit, ils sont en plein lancement de saison, donc, vous aurez exceptionnellement les documents de travail sur table en arrivant.

- Monsieur Le Maire : concernant ce compte-rendu de commission fêtes et culture, quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

** travaux - logement et urbanisme du 22/06/2016, transmise le 12/07/2016 :*

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : oui, Monsieur Le Maire il y avait une commission avec la commission travaux – logement et urbanisme pour une rencontre avec les directeurs Maisons et Cités Billy-Montigny.

Il y avait également la possibilité de visiter un logement neuf Cité Deblock et la rénovation de l'habitat complémentaire sur la Cité Courtaigne.

Il y avait également avec Monsieur BERNARD une programmation de la rue Joseph Hajj sur les logements Pas-de-Calais Habitat.

J'avais annoncé qu'il y allait avoir une visite éventuellement au troisième ou quatrième trimestre mais ce sera plutôt quatrième trimestre, vu que j'ai appris ce matin par le biais de Michel DUQUESNOY qu'il avait un retard assez considérable au moins deux mois, donc, la commission se réunira certainement pour visiter un logement Pas-de-Calais Habitat vers le mois de décembre.

Une attribution de logement pour le début d'année.

Monsieur BERNARD a parlé de ses travaux et de l'éclairage public et de la mise en place de l'éclairage à LED sur de nombreuses rues.

Daniel WAWRZYNIAK avait soulevé un problème de l'UNESCO et les joints rouges des Cités Minières obligatoires par les bâtiments et architectes rue de France.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : oui, c'est un peu abusé parce que là, apparemment, je ne vais pas prendre la défense des entrepreneurs, mais bon, ils nous ont quand même expliqué un gros souci à savoir sur une technique de joints et sur une couleur particulière.

Alors, moi, j'ai suivi tout ce qui était passé à l'UNESCO et ce n'est pas ce qui avait été décidé.

Il avait été décidé de garder les maisons et leurs structures.

Nous ne pouvions pas agrandir les fenêtres. Les tuiles c'est pareil.

Tandis que là, ce qu'ils nous imposent, ce qu'ils imposent aux entrepreneurs donc à nous, c'est qu'ils ont décidé de mettre tels types de joints qui n'étaient pas là à l'origine.

Il y a un abus pour moi.

C'est à dire que là, les bâtiments de France s'amuse à faire des musées, des cités musées et je ne vois pas trop où ils veulent aller.

Je voulais quand même, comme nous sommes porteurs l'UNESCO, c'est quand même que nous soyons tenus au courant des abus, pas, alors à moins qu'il y a des réglementations qui ont changé et que nous n'avons pas été prévenus.

C'est eux qui décident de, mais sinon, ce n'est pas très clair.

- Monsieur Le Maire : mais c'est vrai que ce n'est pas cohérent parce qu'à des endroits ils demandent, comme là, de mettre de la brique rouge, les bâtiments de France n'y voient aucun inconvénient.

Par contre, tu as des maisons comme les blocs rue de Lorraine qui sont complètement vétustes et là, ils ne veulent pas les détruire par principe pour dire, non, ça c'est l'UNESCO.

C'est vrai qu'il y a de l'incohérence dans leur raisonnement et dans leur attitude.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : je pensais que l'on devait faire une résolution et leur envoyer un petit courrier, nous, conseil municipal.

Après c'est une suggestion, vous faites ce que vous voulez.

- Monsieur Le Maire : nous pouvons le faire.

Comme quoi le conseil municipal n'est pas d'accord.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : le traitement de façades de la Cité d'Anchin, le tout, je parle de Douvrin, Victor Hugo et Général De Gaulle, ce ne sont pas des joints rouges, c'est du joint gris ou beige.

Je ne voyais pas l'intérêt de mettre la rue d'Annay en rouge.

Et c'est pour cela que j'avais refusé les travaux.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : je suis tout à fait d'accord avec toi, là dessus, il n'y a pas d'équivoque.

Nous avons discuté il n'y a pas longtemps des retards de validation, alors, si à chaque fois ça doit être cela les réunions, il n'y a rien d'éternel.

- Monsieur Le Maire : nous avons eu une réunion la semaine dernière avec Maisons et Cités sur les logements vides, à notre initiative pas à la leur.

Je tiens à le préciser.

Sur la commune, nous avons 180 logements en travaux.

Et ils nous disent que logiquement, après on ne compte pas, dedans, il y a la Cité Deblock où les rues comme la Cité Anchin est en cours de rénovation, mais vraiment les logements isolés, il y en a environ 120.

Et, ils nous ont dit que logiquement pour fin 2017, ça devrait être traité.

Je n'y crois pas, il ne faut pas nous prendre pour des lapins de 6 semaines.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : André, tu y étais aux réunions quand on en a discuté.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : le problème, je l'ai expliqué, c'est un logement qui n'est pas aux normes locatives.

C'est pour cela qu'ils souhaitent faire une isolation thermique dans les logements Cité Anchin, entre autre, vu que celle-ci n'est pas isolée.

Et il y a eu un problème dans l'attribution des marchés au mois de mai 2015, à Maisons et Cités Douai.

Ça a été devant le tribunal, enfin bref, mais normalement le marché est attribué depuis le mois de mars – avril, sauf qu'ils cherchent un maître d'œuvre pour gérer ces opérations et l'ouverture des plis devait avoir lieu ce matin, puisque j'ai eu l'occasion d'y aller ce matin et Laurent GAUTHIER qui était présent à la réunion à la commission m'a dit que c'était une ouverture de plis ce matin ou cet après-midi.

Nous attendons, je suis comme Monsieur Le Maire, je suis septique sur l'avancée.

C'est un retard considérable d'attribution de logement.

Il y a véritablement aujourd'hui un problème.

Les gens se déplacent en mairie, on va bientôt devenir un centre d'enregistrement donc nous allons pouvoir aller voir les dossiers, voir ce qu'il va se passer et expliquer surtout à la population, parce qu'aujourd'hui Maisons et Cités n'explique pas aux demandeurs le motif et le pourquoi d'un temps d'attente aussi long.

Comme tout le monde fait la réflexion, il y a des logements vides, ne nous dites pas le contraire Monsieur l'Adjoint, il y a des logements vides partout.

Ils viennent avec une liste.

Seulement le logement n'est pas aux normes et ils souhaitent attribuer des logements aux normes.

Ce que je comprends tout à fait, c'est logique mais là, je demanderais peut-être à Monsieur Le Maire de rencontrer la direction de Douai pour voir si à Noyelles-sous-Lens, parce que l'on est un peu plus impacté que les autres vu le nombre de logements SOGINORPA a peut-être bénéficier d'un traitement plus rapide.

- Monsieur Le Maire : parce que 180 logements vides, c'est des impôts locaux en moins.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : c'est ça, c'est du foncier, c'est du foncier exonéré.

- Monsieur Le Maire : ça il ne faut pas l'oublier.

On l'a connu et ce n'est pas négligeable.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : il n'y a pas une taxe ?

- Monsieur Le Maire : pas avec les bailleurs sociaux.

Sauf s'il y a des travaux qui sont prévus.

C'est comme les exonérations de 20 ans sur la taxe foncière.

Sinon, concernant les gens du voyage.

- Madame Maryvonne POULAIN : on parle des gens du voyage dessus ?

- Monsieur le Maire : parce que là, je vois que l'on parlait des murets à l'intérieur.

Pour votre information, sont murés le parc du 14 juillet, le parc des Boclets, Parachutistes, Bourganeuf, on en a pour 160 000 €.

Plus 7 500 € de frais d'avocats depuis le début de l'année.

- Madame Maryvonne POULAIN : combien ça coûte à chaque fois que l'on fait venir Maître HERMARY ?

- Monsieur Le Maire : environ 600 à 700 €.

- Madame Maryvonne POULAIN : et là, vendredi, Daniel me téléphone et il me dit « je viens de voir passer trois caravanes ».

Je lui dit à tous les coups, ils sont en train de chercher un endroit où ils peuvent s'installer.

Il me répond : « je ne pense pas tout est fermé ».

Et bien ils ont trouvé.

Puisqu'ils ont enlevé les rochers, c'est cela ?

- Monsieur Le Maire : oui. Et ça, ça être notre problématique parce qu'à force les grands groupes on va réussir à les dissuader mais par contre quand ils viennent à 4-5 caravanes, c'est beaucoup plus difficile parce qu'ils ne leur faut pas un grand espace.

Ils s'installent n'importe où et ça, ça va vraiment nous poser problème.

- Madame Maryvonne POULAIN : à la réunion que nous avons eu mardi, avec le groupe, ils ont parlé qu'ils auraient écrit carrément au ministre, parce que personne n'arrive à les gérer.

De toute façon, je veux dire, nous ne pouvons pas s'amuser à faire des promesses la dessus, parce que nous ne pouvons pas gérer.

On en a eu la preuve.

En 2005, ça commençait, on en avait un petit peu. Nous avons fait place de la Libération, 150 000 € à cette époque là et après c'est vrai que maintenant c'est vraiment dans tous les coins.

Ça gâche les manifestations, ça bousille, on ne peut pas se renseigner, on en a parlé au moins pendant une demi heure.

Toutes les villes qui étaient là sur les 36, il n'y en a pas une qui a eu au moins, sans compter qu'ils dégradent tout, le portique, les terrains.

Et on ne peut rien faire, on ne peut pas leur demander de rembourser pourtant ce sont des personnes qui travaillent, qui usent l'eau.

Je suis tout à fait d'accord qu'on leur donne, qu'il est le droit d'avoir l'hygiène mais de là à laver tous les jours sa voiture, sa caravane alors que nous comme des idiots on prend l'eau de pluie pour arroser notre jardin, je veux dire qu'à un moment donné, il y a de l'abus et surtout de la méchanceté parce que quand on voit l'eau qui ruisselle parce que tous ceux qui sont là en train de dire, nous sommes en train de regarder à respecter, on nous dit un mètre cube d'eau, on vous en offre 5 et après vous payez.

Eux, ils ne respectent rien du tout et pourtant, ils ont un moyen d'avoir quand même de l'argent quand on voit comment ils sont installés.

Les piscines, cet été ça a bien fonctionné, le remplissage et tout et vous vous regarderez à mettre une petite piscine dans votre jardin.

- Monsieur Bernard FINEZ : il y en a un qui nous a répondu je ne mettrais jamais 10 € par jour, ça fait 300 € par mois, je n'irai jamais sur vos terrains.

- Monsieur Le Maire : et l'air de grand passage, ça n'a rien à voir, ça n'arrangera rien.

La procédure est la même qu'il y ait l'air de grand passage ou qu'il n'y ait pas l'air de grand passage.

La seule solution, et Sylvain a raison, c'est de demander aux services de l'État de procéder plus régulièrement à des vérifications.

Vérifier si vraiment ils sont considérés comme des entrepreneurs, comme des artisans, vérifier les assurances, parce que ces gens là, je suis désolé mais ils doivent être dans la légalité quand même.

Ils font tout en toute impunité.

- Madame Maryvonne POULAIN : quand on les a au bout de son jardin, quand vous avez un quad au 14 juillet et qu'il vous fait un boucan pas possible, c'est facile à dire de parler de mauvaise foi.

Quand on ne l'a pas au bout de son jardin ça va mais quand on l'a au bout de son jardin, on comprend que les gens en ont ras le bol.

- Monsieur Le Maire : je revenais à ce que je disais tout à l'heure.

Dans toute la France ça ne se passe pas pareil.

Je vois, mon fils est gendarme.

Je lui en parlais de cela et il me disait : c'est simple, les maires nous appellent et puis nous, on débarquent et on les virent.

Point barre, on les virent.

Tandis que nous, non, il faut faire procédure sur procédure.

- Madame Maryvonne POULAIN : et rappelez-vous la police en 2005.

Celui avec sa voiture bélier qui lui a dit : « tu dégages ta voiture sinon on te rentre dedans ».

Le policier lui dit : « non, non, je la laisse ».

« Tu laisses ta voiture ? » et hop, il a avancé.

L'autre a retiré sa voiture de police.

Quand vous savez le temps qu'il faut mettre pour avoir une voiture de police.

Je veux dire qu'ils ne sont pas là non plus se faire tuer, ils ont des familles.

- Monsieur Le Maire : tout à fait.

- Madame Maryvonne POULAIN : même si c'est leur métier et qu'ils l'ont choisi, à un moment donné.

- Monsieur Le Maire : je suis d'accord.

De toute façon, on les envoie à deux malheureux.

- Madame Maryvonne POULAIN : et quand j'entends Célia, et bien Célia, elle a bien du courage.

Parce qu'à vélo, une femme toute seule, l'envoyer au parc des Boclets.

- Monsieur Le Maire : quand elle y va, ce n'est pas pour dire « vous partez ».

- Madame Maryvonne POULAIN : ça vaut mieux, parce que quand même.

- Monsieur Le Maire : c'est pour essayer de voir avec eux pour qu'ils mettent bien leurs ordures à des endroits bien déterminés.

- Madame Maryvonne POULAIN : ils sont bien méchants quand même, parce que Daniel se souvient quand même d'un serre tête.

- Monsieur Le Maire : oui bien sûr, il y en a certains.

- Madame Maryvonne POULAIN : l'autre qui avancé sur lui, le chien que l'on a retrouvé, vous vous rappelez le caniche que l'on a retrouvé sous 10 cm d'herbe ?

Pauvre caniche, ils l'ont trimballé partout, vous n'en voulez pas, vous n'en voulez pas ?

Non, on n'en veut pas et bien on l'a retrouvé couché sous terre.

- Monsieur Bernard FINEZ : espace vert à Sallaumines, ils sont venus quand même à trois véhicules de police.

Trois fourgons de police, ils étaient au moins une vingtaine.

En deux heures les caravanes étaient sorties.

Donc, ils peuvent le faire.

- Monsieur Le Maire : de toute façon, la préfète a dit que temps qu'il n'y avait pas d'aire de grand passage, elle ne bougera plus et à partir du 1^{er} janvier au contraire elle n'autorisera plus le recours de la force publique.

Elle a été très claire la dessus.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : on en est où alors avec cet aire de grand passage ?

- Monsieur Le Maire : il y a des négociations qui se font entre la CALL et la CAHC.

La problématique c'est qu'un terrain est trouvé mais la CAHC n'est pas propriétaire du terrain, ça appartient à un privé.

Alors tant de faire des expropriations et compagnie s'il ne veut pas vendre, et bien on en a pour deux ans.

- Madame Maryvonne POULAIN : une autre question concernant les travaux.

Enfin, si vous pouvez me répondre sinon je le mettrai par écrit.

Des personnes nous ont appelé que ce soit Joëlle ou moi.

Pour savoir ce qui se passait exactement rue du 1^{er} mai sur le fameux terrain où il devait y avoir un hangar et un verger.

Vous nous aviez promis que ce n'était pas une plaisanterie.

Parce qu'il y a des travaux qui sont faits le samedi.

- Monsieur Bernard FINEZ : décaissé le terrain.

- Madame Maryvonne POULAIN : voilà.

J'ai demandé à Maurice le 7 septembre, mais je n'ai pas eu de réponse.

Parce qu'il n'y a pas de déclaration de travaux, il n'y a pas de déclaration de permis.

- Monsieur Le Maire : non, il n'y a pas de déclaration de travaux, rien du tout.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, mais pourtant, il y a quand même des choses qui se font.

Il y a quand même des coffrets électriques qui sont installés.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : normalement, ça devait être un verger.

- Monsieur Le Maire : oui, comme le dit Marc, Michel devait vérifier.

Mais on va le noter.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, parce que j'avais posé la question le 07 septembre à Maurice et j'attendais une réponse parce que les gens appellent en me disant « oui, nous allons avoir quatre maisons ».

Nous leur disons que non, et on ne dit plus que c'est un hangar et un verger parce qu'on a l'air idiot.

C'est écrit dans le conseil municipal du 30 novembre 2010.

- Monsieur Le Maire : on va l'appeler directement.

- Madame Joëlle COCHEZ : mais les travaux qui ont été faits là, derrière chez moi ?

C'est quoi ?

- Madame Maryvonne POULAIN : parce qu'il y a déjà 4 bornes qui sont installées.

- Monsieur Le Maire : oui, mais je ne sais pas.

- Madame Maryvonne POULAIN : il n'y a rien.

Il n'y a pas de panneaux.

- Monsieur Le Maire : il n'y a pas de permis de construire.

- Madame Maryvonne POULAIN : Maurice me dit que les déclarations de travaux ont changé, je veux bien mais il faut arrêter.

- Madame Joëlle COCHEZ : ils ont cassé la rue.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, mais là c'est une entreprise.

- Monsieur Le Maire : mais sincèrement, chez WINTERSTEIN, je ne sais pas du tout ce qui va être fait.

- Madame Maryvonne POULAIN : parce qu'il paraît que c'est vendu aussi.

Ce serait bien de savoir parce que c'est vrai qu'à l'époque vous aviez dit que vous alliez être vigilant Monsieur Le Maire.

- Monsieur Le Maire : oui tout à fait.

- Madame Maryvonne POULAIN : je vais être vigilant et ce n'est pas une plaisanterie il va y avoir un hangar et un verger.

- Monsieur Le Maire : oui, c'est ce qu'il nous avait dit au départ.

- Madame Maryvonne POULAIN : faite confiance à Madame POULAIN.

- Monsieur Le Maire : on va vérifier.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui parce que le 7, Maurice devait nous dire et j'attends toujours.

- Madame Joëlle COCHEZ : à 7h00 au matin ils font des travaux, des camions pleins de cailloux, ils ne regardent pas si les gens dorment encore.

- Madame Maryvonne POULAIN : les travaux ont s'en fout.

- Monsieur Le Maire : oui, du moment où ils respectent la réglementation après il fait ce qu'il veut.

- Madame Maryvonne POULAIN : mais il n'y a pas de panneaux et ne me dite pas qu'il y en a un, ce n'est pas vrai.

- Monsieur Le Maire : non, je n'en ai pas vu. La semaine dernière je suis passé et je n'ai rien vu.

- Madame Maryvonne POULAIN : des personnes ont pris des photos et tout.

Ils ont dit il n'y a rien, juste on a vu des blocs installés et il doit y avoir quelque chose.

Ils vont mettre des sanitaires peut-être aussi.

Si c'est comme la rue du 14 juillet.

- Monsieur Le Maire : oui, ils vont peut-être installés deux – trois caravanes.

Mais que l'on sache.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, parce que plus la rumeur elle vient et plus les gens. Nous, on passe pour des imbéciles.

- Monsieur Le Maire : pas d'autres questions ?

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : Monsieur Le Maire, qu'est-ce que l'on fait pour les joints des façades UNESCO ?

- Monsieur Le Maire : de toute façon, ça a été refusé deux fois.

- Madame Maryvonne POULAIN : on ne peut rien faire.

- Monsieur Le Maire : on peut faire un courrier en leur disant que le conseil municipal émet un avis défavorable

On va faire un courrier à Maisons et Cités.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

* sport et association du 27/06/2016, transmise le 15/09/2016 :

- Monsieur Le Maire : pas de questions concernant ce compte-rendu ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

Vous ne votez pas vous ?

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : on s'abstient.

- Monsieur Le Maire : qui s'abstient ?

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : nous. On s'abstient parce que comme je n'y étais pas, par principe, on s'abstient.

- Monsieur Le Maire : d'accord.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès			3
TOTAL	26		3

Adopté à la majorité.

* enseignement – jeunesse du 29/06/2016, transmise le 15/09/2016 :

- Monsieur Le Maire : si vous avez des questions Sandra et Marie-Hélène sont là pour y répondre.

S'il n'y a pas de questions, quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès			3
TOTAL	26		3

Adopté à la majorité.

* travaux / urbanisme / association du 07/09/2016, transmise le 15/09/2016 :

- Monsieur Le Maire : c'est une commission qui avait pour but de vous réunir concernant la restructuration et l'aménagement ou du complexe sportif ou du stade Gallet.

Comme je l'ai dit lors de cette commission, après consultation de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, on s'est rendu compte que faire un terrain synthétique au complexe sportif ça devenait très très difficile et très compliqué du fait du passage d'une ligne RTE, de la proximité avec la route départementale, le dénivelé de terrain qui était assez important.

En plus, au niveau des travaux de voirie ça nous aurait coûté excessivement cher.

Le projet que l'on a proposé à la commission est de restructurer le stade Gallet.

C'est à dire remplacer le terrain actuel par un terrain synthétique, de supprimer le stand de tir ainsi que le terrain des boulistes et la Colombe et de les réunir dans une seule et même salle.

Plus à proximité du terrain synthétique.

A la place du tir et de la Colombe, nous y ferions une tribune avec vestiaires et salle de rangement.

Ça c'est pour le stade Gallet.

Bien évidemment un renforcement au niveau de la sécurité tout autour, c'est à dire que l'on va y mettre des grillages, on y ferait un muret béton comme on a fait Place de la Libération, on ferait des places en épis dans la rue de Carvin.

On estime environ une cinquantaine de places.

Et par la suite nous ferions une tribune au complexe sportif.

Et d'après les estimations que l'on a faite, nous ne serions peut-être pas obligé de refaire une nouvelle salle au complexe sportif du fait que l'USN n'utilisera plus l'hiver la salle Gallet, nous pourrions normalement mettre le tennis de table et le volley à l'intérieur du complexe.

Voilà, ce qui en gros a été présenté au niveau de la commission.

Tout en sachant que les propositions qui ont été faites, on été vues au préalable avec toutes les associations utilisatrices du stade Gallet, que ce soit le tir, la pétanque, la Colombe ou l'USN.

Ainsi que les associations qui utilisent les SOFACOS.

Le coût estimé, on a noté 2 685 000,00 €, mais nous espérons être plus près des 2 500 000,00 €, avec des subventions estimées minimum à 500 000,00 €.

Nous avons envoyé des courriers à tous les partenaires éventuels susceptibles de nous accompagner dans ce projet.

Nous avons déjà eu une réponse du football, qui ont mis une personne sur le dossier et qui vont venir nous rencontrer et apparemment, Marc me dit : le tir.

Voilà ce que j'avais à vous dire la dessus.

La CALL également parce que la CALL financera à 50 000,00 € minimum le terrain synthétique.

Si vous avez des questions à poser.

- Monsieur Louis ALEXANDRENNE : concernant le parking.

De plus en plus, il y a des véhicules qui se stationnent le long de la rue de Carvin.

Je ne sais pas si la solution a été trouvée par rapport à cela ?

C'est clôturé, c'est en travaux, est-ce qu'il y aura un parking dans cette zone ?

- Monsieur Le Maire : le parking qui va se faire.

Actuellement, tu as un parking qui est parallèle au terrain de foot.

Tu vois ?

Nous allons reculer un petit peu la palissade pour nous permettre de faire du stationnement en épis.

Et donc, dans cette rue là et dans la rue derrière, rue Denis Papin, nous allons pouvoir mettre 50 places de stationnement en épis.

Ce qui évitera logiquement le stationnement de l'autre côté.

- Monsieur Louis ALEXANDRENNE : quand les voitures sont garées, c'est étroit.

- Monsieur Le Maire : oui tout à fait.

- Madame Maryvonne POULAIN : ce document là, ne concerne pour l'instant que ce que vous allez bâtir ?

Ça ne concerne absolument pas la zone disponible ?

- Monsieur Le Maire : non.

- Madame Maryvonne POULAIN : parce que là, nous en discuterons ultérieurement.

Parce que là, pour l'instant c'était des chiffres, dit ce que l'on allait faire.

- Monsieur Le Maire : aucune étude de faite.

- Madame Maryvonne POULAIN : on a parlé d'un million d'euros pour l'amiante.

- Monsieur Le Maire : un million de déconstruction.

- Madame Maryvonne POULAIN : un million, ça fait quand même gros parce que à l'ermitage on a comptait très gros et finalement quand on voit comment cela a été fait.

Il n'y a pas eu de protection, rien du tout.

Il ne devait pas y avoir d'amiante ou finalement les seuls protégés étaient ceux qui l'on fait et les habitants n'ont pas été protégés.

Je veux dire qu' un million moi ça me semble...

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : colossale.
- Madame Maryvonne POULAIN : pourtant je ne suis qu'une femme mais je sais combien ça coûte.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : je vais prendre un exemple.

Rue du 14 juillet, le 69, maison qui est murée.

Je ne sais pas si vous voyez où elle se situe ?

- Monsieur Le Maire : dans le virage.

- Madame Maryvonne POULAIN : celle où nous sommes en train de refaire la toiture ?

- Monsieur Le Maire : non, l'autre à côté.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : pour déconstruire, 80 000 €.

- Madame Maryvonne POULAIN : rien que l'amiante ?

- Monsieur Le Maire : non, toute l'habitation.

80 000,00 €, c'est une maison qui fait 70 m².

- Madame Maryvonne POULAIN : non, mais ça m'a semblé, un million pour moi, c'était....

- Monsieur Le Maire : il y a le foyer, il y a les SOFACOS , le stade Gallet...

- Monsieur Bernard FINEZ : il y a de l'amiante partout.

- Madame Maryvonne POULAIN : le tir ?

- Monsieur Le Maire : le tir non.

Le tir il n'était pas dans le projet, ça c'est déjà conclu dedans.

Mais c'est dans les estimations.

- Madame Maryvonne POULAIN : on en reparlera ?

Parce que à un moment donné, on parlait de ce que l'on allait faire, on le vendait.

Non, mais qu'un jour, on ne se retrouve pas et que c'est dans l'urgence, que c'est déjà fait et choisi.

- Monsieur Le Maire : non, ce ne sera pas ce mandat si, je ne pense pas.

Déjà le temps de faire le synthétique, de construire la salle, de construire les vestiaires, tout ça, on en a jusque septembre 2018.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : le stade Gallet va être détruit ?

- Monsieur Le Maire : après, oui ;

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : elle était de quelle surface ?

- Monsieur Le Maire : c'est une bonne question.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : c'est une bonne colle celle là.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : 872 m².

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : ça me dit quelque chose.

Et la nouvelle salle qui va être construite ?

- Monsieur Le Maire : laquelle ?

- Madame Maryvonne POULAIN : 1 000.

- Monsieur Le Maire : oui là, il y a environ 1 000 m².

Ça c'est le maître d'œuvre qui le déterminera en fonction.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : ça évolue.

- Monsieur Le Maire : oui.

Nous allons lui dire, il nous faut un stand de tir, il faut un stand de tir de 20 mètres, il nous faut une salle avec trois ou quatre terrains de pétanque, plus une partie pour la Colombe, c'est lui qui va gérer et déterminer les superficies après.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : la salle de sports en elle même n'est pas reconstruite alors ?

- Monsieur Le Maire : non. La salle Gallet n'a rien à voir.

Simplement, ce que j'ai dit. C'est que du fait que l'on fait le terrain synthétique, l'USN, hormis les petits mais sinon, le reste ils ne vont plus s'entraîner en salle.

Ils vont s'entraîner à l'extérieur.

Ça va libérer des créneaux au complexe sportif et le fait de libérer des créneaux, logiquement ça va nous permettre de mettre le tennis de table et le volley là bas au complexe sans faire de salle supplémentaire.

En réajustant tous les créneaux.

Tu as compris Daniel ?

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : non.

Et la salle Gallet, qu'est-ce que l'on en fait ?

- Madame Maryvonne POULAIN : elle va être vendue.
- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : la salle Gallet va être vendue ?
- Madame Maryvonne POULAIN : dans l'état.
- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : et ce n'est pas remplacé?
- Monsieur Le Maire : non.
- Madame Maryvonne POULAIN : non, avec les SOFACOS, le Foyer Jules Verne, toute l'entrée.
- Monsieur Le Maire : c'est pour cela que l'on a mis une partie jaune disponible en vue d'un futur achèvement.

Et dans cette partie là, il y a le stade Gallet.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : c'est à dire qu'avec le flux tricolore, je ne comprenais pas.

Salle de sports, pour moi une salle de sports c'est une salle de sports.

Parce qu'à priori, j'avais cru entendre que l'on pouvait y bâtir des maisons sur cette zone disponible.

- Monsieur Le Maire : c'est possible.
- Madame Maryvonne POULAIN : les idées ont fusé.
- Monsieur Le Maire : tout est réalisable.
- Madame Maryvonne POULAIN : même faire une salle au dessus, la rehausser.
- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : à un moment, j'étais assez content parce que je me suis dit : tiens ils sont en train de rejoindre notre projet.

Et finalement, non.

- Monsieur Le Maire : en partie.
- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : oui, c'est dommage.

Il y a la salle de sports, oui, 800 000,00 €, je comprends mieux.

Parce que je trouvais quand même que 800 000,00 € pour reconstruire la salle de sports Gallet.

- Madame Maryvonne POULAIN : non, une nouvelle.
- Monsieur Le Maire : une nouvelle salle de sports, on avait fait l'estimation.

Si nous faisons une salle au niveau du complexe sportif, on était à pareil 700 000,00 - 600 000,00 €.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : moi j'ai vu une réalisation 2015, c'est 1 100 ,00 € HT, donc nous sommes loin.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : après tout dépend des matériaux utilisés.

En terme d'HQE, ce que tu fais, tu dois respecter la RT 2012, est-ce qu'il y a plus d'ambitions pour la commune ?

C'est ce que nous avons mis dans le cahier des charges, nous en avons parlé lors de la commission.

Les ratios peuvent être, pas du simple au double, effectivement, mais il peut y avoir une variation en fonction des critères.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, et ce n'était pas idiot, l'idée de rehausser cette fameuse nouvelle salle de sports, de prévoir de pouvoir la rehausser, parce que nous avons toujours des associations en plus.

Après, on avait dit qu'il fallait le budgéter car c'était prévoir et ne pas le faire.

Mais que l'on puisse après le réaliser.

- Monsieur Le Maire : oui, si on se rencontre dans 10 ans qu'il faut le faire.

C'est vrai que ce n'est pas bête comme idée.

- Madame Maryvonne POULAIN : ce n'est pas idiot.

- Monsieur Le Maire : nous avons lancé l'appel d'offres pour le maître d'œuvre.

Il y a déjà eu pas mal de dossiers de retiré, nous devons être à 27.

Et c'est jusqu'au 14 octobre.

Après il y aura les commissions d'appel d'offres qui vont se réunir.

Bien évidemment, nous allons faire le terrain synthétique et la salle de sports avant de détruire le tir et la pétanque.

- Madame Maryvonne POULAIN : sinon, n'oubliez pas que c'est le tir quand même et qu'ils ont tout ce qu'il faut pour.

- Monsieur Philippe CERF : du tir en plein air c'est dangereux.

- Monsieur Louis ALEXANDRENNE : puisque nous n'avons qu'une salle des fêtes, est-ce que dans la zone disponible au vue d'un futur aménagement, il est judicieux, vu les demandes, puisque l'on voudrait animer la ville, est-ce qu'il n'y a pas possibilité, c'est une idée, dans cette zone d'aménagement, est-ce que l'on a les finances également pour pouvoir assurer une autre salle festive ?

- Monsieur Le Maire : oui, je veux dire tout est envisageable.

On a pas encore réfléchi mais à ce moment là, c'est sûr que nous étudierons.

Ce qu'il faut, c'est trouver ce qui correspond au mieux à l'environnement.

Il ne faut pas que ce soit des tours.

Le cadre de vie est important aussi.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui. C'est pour cela que je vous ai demandé si nous allions travailler dessus.

Il y a eu tellement de bonnes idées.

Mais ça, ce sera après.

- Monsieur Le Maire : voilà, oui.

- Madame Maryvonne POULAIN : tout cela ne concerne que la partie sportive.

- Monsieur Le Maire : que la partie sportive.

*Concernant ce compte-rendu, quels sont ceux qui sont pour ?
Quels sont ceux qui s'abstiennent ?*

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : normalement, je devais voter contre parce que ça ne correspond pas du tout à notre vision à nous de l'avenir de ce site.

Je ne voudrais pas priver les associations sportives, elles ont besoin de neufs, c'est clair, tout est vétuste.

*Pour nous, le seul point positif c'est cela.
De ce fait, nous allons s'abstenir.*

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès			3
TOTAL	26		3

Adopté à la majorité.

7) DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

**** ADMINISTRATION GENERALE :***

2016-106 : La ville de Noyelles-sous-Lens décide de nommer Maître BRUNET , avocat, 44 rue Louis Blanc – BP 106 – BETHUNE, afin qu'il représente la commune dans un litige l'opposant à Monsieur DUPIRE, à savoir :

* construction de locaux à usage d'habitation dans des locaux industriels – non conformité au Plan Local d'Urbanisme.

2016-107 : La ville de Noyelles-sous-Lens décide de nommer Maître François HERMARY, avocat, 96 place Lamartine BP 575 62400 BETHUNE afin qu'il engage une action en référé expulsion à l'encontre des gens du voyage installés illégalement sur la commune rue d'Harnes sur le parc et ceci depuis le vendredi 10 juin 2016.

2016-124 : La ville de Noyelles-sous-Lens décide de nommer Maître François HERMARY, avocat, 96 place Lamartine BP 575 62400 BETHUNE afin qu'il engage une action en référé expulsion à l'encontre des gens du voyage installés illégalement sur la commune parc de la Peupleraie – rue Léon Blum et ceci depuis le lundi 11 juillet 2016.

2016-127 : La ville de Noyelles-sous-Lens décide de nommer Maître François HERMARY, avocat, 96 place Lamartine BP 575 62400 BETHUNE afin qu'il engage une action en référé expulsion à l'encontre des gens du voyage installés illégalement sur la commune rue de Bourganeuf à l'angle de la rue Calmette et ceci depuis le lundi 18 juillet 2016.

2016-129 : La ville de Noyelles-sous-Lens décide de nommer Maître François HERMARY, avocat, 96 place Lamartine BP 575 62400 BETHUNE afin qu'il engage une action en référé expulsion à l'encontre des gens du voyage installés illégalement sur la commune « parc des Parachutistes » à Noyelles-sous-Lens depuis le 04 Août 2016.

2016-131 : La ville de Noyelles-sous-Lens décide de nommer Maître François HERMARY, avocat, 96 place Lamartine BP 575 62400 BETHUNE afin qu'il engage une action en référé expulsion à l'encontre des gens du voyage installés illégalement sur la commune parc de la Peupleraie – rue Léon Blum.

2016-138 : La ville de Noyelles-sous-Lens décide de nommer Maître François HERMARY, avocat, 96 place Lamartine BP 575 62400 BETHUNE afin qu'il engage une action en référé expulsion à l'encontre des gens du voyage installés illégalement sur la commune sur le terrain de football du parc des Boclets situé rue Masclef depuis le dimanche 28 août 2016.

*** BIBLIOTHEQUE :**

2016-119 : signature d'une convention de partenariat avec le Conseil Départemental représenté par Monsieur DAGBERT Michel, Président et relative à l'accès des bibliothèques publiques aux services de la médiathèque Départementale du Pas-de-Calais.

La commune signataire s'engage à faire fonctionner sa bibliothèque dans les conditions fixées par la charte des services en vigueur, de façon à permettre le libre accès aux documents par tous les publics.

Elle s'engage à créer les conditions d'un service public de qualité.

Elle renseignera chaque année un rapport statistique d'activité, permettant d'alimenter les politiques d'évaluation nationale et Départementale de la lecture publique.

Elle s'engage à informer la médiathèque départementale de toute modification intervenue entre deux rapports.

Elle s'engage à ne pas réclamer aux emprunteurs un paiement à l'acte de prêt et à respecter la législation en vigueur en matière de droit d'auteurs.

La convention est valable à compter du 1^{er} janvier de l'année de signature jusqu'à l'adoption du nouveau plan de développement de la lecture publique ou au plus tard au 31 décembre 2018.

*** FETES ET CULTURE :**

2016-110 : signature d'une convention avec l'entreprise JARDIN COUR DIFFUSION représentée par Monsieur Éric DELECOUR, Président et relative à la représentation d'un spectacle intitulé « Les confessions d'une bouchère » qui se déroulera le vendredi 23 septembre 2016 à 20h30 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 1 874 €.

2016-115 : signature d'un contrat de cession avec « A MON TOUR PROD » représenté par Monsieur Alexandre MORTIER, Gérant et relatif à la représentation d'un spectacle intitulé « JARRY- Atypique » qui se déroulera le vendredi 25 novembre 2016 à 20h30 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 4747,50 € + les frais de déplacements.

2016-118 : signature d'un contrat de cession avec l'EURL MILLE ET UN représenté par Monsieur Frédéric JEANNIN, Gérant et relatif à la représentation d'un spectacle intitulé « CARAMBA ENCORE RATE » qui se déroulera le 22 février 2017 à 15h00 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 830 € T.T.C.

2016-120 : signature d'un contrat de cession de spectacle avec l'association RAFISTOL ET CIE représentée par Madame Brigitte LORBACH, Présidente et relatif à la représentation d'un spectacle intitulé « VELO CELLO CON VIBRATO » qui se déroulera le vendredi 16 décembre 2016 matin et après-midi au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 2 500 €.

2016-121 : signature d'un contrat de cession avec l'association LES CHEVEUX DE BERENICE représentée par Monsieur Francis GOMA, Président et relatif à une représentation d'un spectacle intitulée « DORS ET DEJA » qui se déroulera le 12 avril 2017 à 15h00 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 900 €.

2016-122 : signature d'un contrat de cession de spectacle avec Monsieur Adrian BARKER relatif à une représentation « LE CLOWN FLAT HAT » qui se déroulera le mercredi 26 octobre 2016 à 15h00 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 350 € + les frais de GUSO.

2016-123 : signature d'un contrat de cession avec « la vilaine petite production » représentée par Madame Marie CANARD, Présidente et relative à un spectacle intitulé « Elle a tout d'une grande (mais y a toujours des trucs qui la dépassent.....) » qui se déroulera le 17 février 2017 à 20h30 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 1 688 € T.T.C.

2016-130 : signature d'un contrat avec la fédération Française de sauvetage et de secourisme relatif à la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours le samedi 27 août 2016 de 14h00 à 24h00 au complexe sportif Léo Lagrange.

Le montant de la prestation s'élève à 600 €.

2016-132 : dans le cadre de la mise en place de l'atelier théâtre, il est nécessaire de fixer la tarification de celui-ci de la manière suivante :

NOYELLOIS/LOISONNAIS	EXTERIEURS
12 € / trimestre	24 € / trimestre

Cette tarification s'applique dès le démarrage de la saison 2016/2017.

2016-134 : signature d'un contrat de cession avec la société « CA SE JOUE » représentée par Monsieur Luc HAMET, Gérant et relatif à la représentation du spectacle « mon pote est une femme comme les autres » qui se déroulera le dimanche 22 janvier 2017 à 17h00 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 8 123,50 € T.T.C.

2016-135 : signature d'une convention d'animation avec l'association DROIT DE CITE représentée par Monsieur Laurent BRIDOUX, Directeur et relative à la mise en œuvre d'une action culturelle « Tiot loupriot » salon d'éveil culturel pour la petite enfance qui se déroulera selon un planning en pièces jointes au contrat.

Le montant de la prestation s'élève à 2 544,00 €.

2016-136 : signature d'un contrat de cession avec l'association « LA PLUIE D'OISEAUX » représentée par Madame Laurie POTIRON, membre du collège solidaire et relatif à la représentation d'un spectacle intitulé « Alzheimer, mon amour » qui se déroulera le 18 mars 2017 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 1 800,00 € T.T.C.

2016-137 : encaissement des divers spectacles proposés lors de la saison culturelle 2016/2017.

*** *SPORTS* :**

2016-133 : fixation de la tarification pour les ateliers sportifs comme suit :

BABY GYM	
NOYELLOIS	EXTERIEURS
35 €	70 €

GYM D'EQUILIBRE – MARCHE NORDIQUE		
Nombre de séance hebdomadaire	NOYELLOIS	EXTERIEURS
1 séance par semaine	35 €	70 €
2 séances par semaine	55 €	110 €

MUSCULATION		
Nombre de séance hebdomadaire	NOYELLOIS	EXTERIEURS
1 séance par semaine	35 €	70 €
2 séances par semaine	55 €	110 €
3 séances par semaine	80 €	160 €

La cotisation annuelle pourra être échelonnée dans la saison à raison de 3 paiements maximum.

A titre exceptionnelle, la cotisation pourra être divisée par 2 à compter du mois de février.

Les stages sportifs sont facturés au tarif de 1,50 € la demi-journée.

Cette tarification s'applique dès le démarrage de la saison 2016-2017.

*** SOLIDARITES – ACTIONS SOCIALES ET PERSONNES ÂGÉES :**

2016-140 : signature d'une convention avec Monsieur LEFEBVRE Mathieu, intervenant en arts plastiques dans le cadre du projet « mes petits doigts » et relative à des animations proposées par le centre social et qui se dérouleront de septembre à décembre 2016.

Le montant de la prestation s'élève à 1 120,00 € T.T.C.

2016-141 : signature d'une convention avec l'association CAPS 62 représentée par Monsieur BELHIS, Président et relative à des interventions spécialisées en direction des adultes dans le cadre du programme santé.

Les interventions se dérouleront de septembre et décembre 2016, à raison de 18 séances maximum au centre social Kaléïdo.

Le montant de la prestation s'élève à 900 €.

2016-142 : signature d'une convention avec l'association DJEY ANIMATION SPORT représentée par Monsieur LEMIEUVRE Jérôme et relative à la pratique d'activités sportive qui se dérouleront du mois de septembre à décembre 2016.

Le montant de la prestation s'élève à 288 €, soit 8 heures à 36 €.

2016-143 : signature d'une convention avec Madame Dounyazade MADKIDI relative à des interventions spécialisées en direction des adultes dans le cadre du programme de santé et qui se dérouleront le vendredi matin en quinzaine de 9h15 à 10h45.

Le montant de la prestation pour trois séances s'élève à 225 €

2016-144 : signature d'un contrat de prestation de service avec Madame LEJEUNE Anne-Sophie relatif à l'affectation d'une nutritionniste durant des ateliers au centre social Kaléïdo de septembre à décembre 2016.

Le montant de la prestation s'élève à 300 €.

2016-145 : signature d'une convention de mise à disposition avec l'association DJEY ANIMATION SPORT représentée par Monsieur Jérôme LEMIEUVRE et relative à la pratique d'activités sportives dans le cadre de l'activité GYM DOUCE.

Les séances se dérouleront de septembre à décembre 2016.

Le montant de la prestation s'élève à 504 €.

2016-146 : signature d'une convention d'intervention avec la SARL DFTB PROD représentée par Monsieur Bertrand DESTAILLEUR, Gérant et relative à l'organisation d'un repas dansant dans le cadre de l'opération « bouches en cœur » qui se déroulera le jeudi 29 septembre 2016 de 12h00 à 17h00.

Le montant de l'opération s'élève à 250 € T.T.C., frais kilométrique inclus pour les 5 heures d'intervention.

2016-147 : signature d'une convention avec l'association CAPS 62 représentée par Monsieur BELHIS, Président et relative à des interventions en sophrologie en direction des adultes dans le cadre du programme de santé et qui se dérouleront de septembre à décembre 2016 au centre social Kaléïdo.

Le montant de la prestation s'élève à 900 €.

*** MARCHES PUBLICS :**

2016-111 : signature d'un contrat avec la société Alpha Service International, représentée par son directeur Monsieur Pascal CLOUET, et relatif à la prévention de lutte contre les rongeurs pour une durée de un an renouvelable trois fois expressément.

Le montant des prestations s'élève à : 1 775,51 € HT soit 2 130,61 € TTC.

2016-112 : signature d'avenant n° 01 avec la SOCIETE COLAS à LENS, représentée par Monsieur Sébastien BOTHIER, Directeur de l'agence Artois Lens et relatif à : «Normalisation des voiries et réseaux divers Lot 1 – Assainissement – Voirie et Espaces Verts – CITE DEBLOCK» ;

et avec la SOCIETE RAMERY à ERQUINGHEM LYS, représentée par le Directeur Monsieur Gérard THOREL, et relatif à : «Normalisation des voiries et réseaux divers Lot 2 – Tranchée commune – Enfouissement des réseaux – Éclairage Public – CITE DEBLOCK»,

Cet avenant corrige une erreur du CCAP qui indiquait que les prix étaient fermes alors qu'ils sont révisibles.

2016-113 : signature de l'avenant n° 02 avec la SOCIETE COLAS à LENS, représentée par Monsieur Sébastien BOTHIER, Directeur de l'agence Artois Lens et relatif à : «Normalisation des voiries et réseaux divers Lot 1 – Assainissement – Voirie et Espaces Verts – CITE DEBLOCK»,

Prise en compte des + values et des - values de travaux occasionnés par des prestations complémentaires, imprévisibles ou nécessaires à la bonne réalisation du chantier.

Au total, baisse de 1 862,28 € T.T.C.

2016-114 : signature de l'avenant n° 02 avec la SOCIETE RAMERY à ERQUINGHEM LYS, représentée par le Directeur Monsieur Gérard THOREL, et relatif à : «Normalisation des voiries et réseaux divers Lot 2 – Tranchée commune – Enfouissement des réseaux – Éclairage Public – CITE DEBLOCK»,

Prise en compte des + values et des - values de travaux occasionnés par des prestations complémentaires, imprévisibles ou nécessaires à la bonne réalisation du chantier.

Au total, baisse de 3 487,70 € T.T.C.

2016-116 : signature de l'avenant de transfert n° 01 avec la SOCIETE CSPS CONSULTING GROUPE SYSTEA à Seclin, représentée par M. Alain MEURIN pour la mission de coordination SPS pour les travaux rue Joseph Hay VRD et enfouissement réseau.

Cet avenant a pour objet la cession du marché par la société Namixis SAS, ancien titulaire à la société CSPS consulting groupe systea.

2016-128 : signature du marché de restauration scolaire avec la société ELIOR du 1^{er} septembre 2016 au 1^{er} septembre 2017.

Montant minimum : 97 431,36 € T.T.C.

Montant maximum : 125 319,23 € T.T.C.

2016-139 : signature d'un contrat avec la société Alpha Environnement, représentée par son directeur Monsieur Pascal DEFOSSEZ, et relatif à la mise en place d'un plan de désherbage et d'une gestion différenciée associée à Noyelles-sous-Lens et ses abords.

Le montant des prestations s'élève à : 11 000,00 € HT soit 13 200,00 € TTC.

Les modalités de facturation sont les suivantes :

- 20% à la commande,
- 80 % à la remise du rapport de fin d'étude.

*** SERVICES TECHNIQUES :**

2016-105 : signature d'un marché avec la Société EIFFAGE GENIE CIVIL, représentée par Monsieur Pascal SERGENT, et relatif aux : « travaux de rénovation de l'éclairage public.

Le montant des travaux s'élève à : 239 895,00 € HT soit 287 874€ TTC.

2016-108 : signature d'un marché 2016INV7 avec la Société MIROUX, représentée par Monsieur Laurent MIROUX, et relatif aux : « travaux de réalisation de murets béton ».

Le montant des travaux s'élève à : 60 664,00 € HT soit 72 796,80 € TTC.

*** JEUNESSE :**

2016-109 : signature d'une convention avec la mairie de CAMIERS représentée par Monsieur CALLEWAERT Gaston, Maire et relative à la réservation de stages de char à voile qui se déroulera le mercredi 27 juillet 2016 de 13h15 à 15h15 pour 48 personnes.

Le montant de la prestation s'élève à 960 €

*** SCOLAIRE :**

2016-117 : signature d'un contrat de cession avec C – LA COMPAGNIE (diffusion des Marionnettes COCONUT) représenté par Madame DAISSIER Joëlle, Gérante et relatif à deux représentations d'un spectacle intitulé « Drôle de Noël pour Blanche Neige » qui se déroulera le 09 décembre 2016 à 9h00 et à 10h00 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 1 100 €.

2016-125 : dans le cadre de la mise en place de la réforme sur les rythmes scolaires, il est nécessaire de modifier la tarification des accueils du matin et du soir et ceci à compter de 1^{er} juillet 2016 et pour l'année scolaire 2016/2017.

Le tarif appliqué sera à la demi-heure pour l'accueil du matin et du soir pour les Noyellois et sera doublé pour les extérieurs.

QUOTIENT FAMILIAL	NOYELLOIS	EXTERIEURS
De 0 à 800	0,50 €	1,00 €
+ de 800	0,60 €	1,20 €

Le règlement s'effectuera par post-facturation (facturation après l'acte), avec réservation préalable.

2016-126 : mise en place d'une restauration scolaire, le midi, au collège Pierre Brossolette pour l'année scolaire 2016/2017.

Il est décidé que les tarifs seront les suivants :

- Enfants scolarisés sur la commune :
 - 1^{er} enfant : 3,50 €,
 - 2^{ème} enfant : 3,30 €,
 - 3^{ème} enfant : 3,00 €.
- Adultes travaillant pour la collectivité : 3,50 €.
- Adultes extérieurs à la collectivité : 5 €.

- ***Monsieur Le Maire*** : la 2016-109.

La manifestation n'a pas eu lieu. C'était le char à voiles à CAMIERS mais il avait fait un temps vraiment exécrable, donc ça a été annulé.

Pas de questions concernant ces décisions ?

8) DECISION MODIFICATIVE N°2 :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter la décision modificative n°2 du budget primitif 2016.

- Investissement :

* Recettes :

CHAPITRES	ARTICLES	LIBELLES	MONTANT
041	2031	Frais d'études	+ 133 434,62 €
	2033	Frais d'insertion	+ 12 178,89 €
	238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	+ 20 000,00 €
	Total chapitre 041		+ 165 613,51 €
	Total recettes		+ 165 613,51 €

* Dépenses :

CHAPITRES	ARTICLES	LIBELLES	MONTANT
041	2116	Cimetière	+ 2 329,51 €
	2151	Réseaux de voirie	+ 84 068,47 €
	21 538	Autres réseaux	+ 2 471,89 €
	21318	Autres bâtiments publics	+ 1 089,48 €
	2313	Constructions	+ 7 436,01 €
	2111	Terrains nus	+ 10 945,37 €
	2113	Terrains aménagés autre que voirie	+ 1 255,80 €
	2118	Autres terrains	+ 35 946,98 €
	21312	Bâtiments scolaires	+ 70,00 €
	2315	Installations, matériel et outillage techniques	+ 20 000,00 €
	Total chapitre 041		+ 165 613,51 €
23	238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	+ 20 000,00 €
	2315	Installations, matériel et outillage techniques	- 20 000,00 €
	Total chapitre 23		0
	Total dépenses		+ 165 613,51 €

Cette décision modificative s'équilibrant à 165 613,51 € est relative à des écritures comptables concernant le rapatriement du compte 20 vers les comptes 21 et 23 des frais d'études et d'insertion suivis de travaux.

Cette écriture est constatée au chapitre 041 en dépenses et en recettes d'investissement à travers une écriture d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement pour un montant de 145 613,51 €

Au chapitre 23, article 238, mise en place de 20 000 € de crédits pour paiement d'avance dans les marchés publics.

- ***Monsieur Le Maire*** : cette décision, elle est simple.

C'est simplement un jeu d'écriture à l'intérieur de la section d'investissement.

C'est à dire que lorsque les travaux sont terminés, nous retirons la somme qui avait été mise au préalable dans les études pour les basculer après dans les différents chapitres.

C'est ce qui s'est passé. Nous avons retiré les études qui étaient au 20 pour les mettre dans les chapitres 21 et 23.

Mais ça n'a aucune incidence financière.

C'est pour un montant total au niveau recettes de 165 613,51 € et les dépenses c'est pareil 165 613,51 €.

Pas de questions concernant cette décision ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à la majorité.

9) CREATION DE POSTES :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de créer un poste de contractuel : professeur de TUBA à raison de 2 heures hebdomadaires.

Monsieur LALOUX actuellement professeur de SOLFEGE et de TUBA a sollicité une réduction de son temps de travail passant de 11 heures à 5 heures pour des motifs de cumul d'emploi auprès d'autres collectivités.

Il y a donc lieu de le remplacer pour l'enseignement de cette discipline.

- Monsieur Le Maire : suite à la demande de Monsieur LALOUX qui demande que l'on diminue son nombre d'heures de 11h00 à 5h00, il faut que l'on trouve un professeur de tuba deux heures par semaine.

Il faut simplement créer son poste.

Pas d'objections ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

10) FEDERATION DEPARTEMENTALE DE L'ENERGIE – MODIFICATION DES STATUTS :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Syndical de la FDE62, réuni le 19 mars dernier, a adopté une délibération visant à faire évoluer leurs statuts.

Cette modification porte sur :

- la mise à jour des compétences de la Fédération vis-à-vis de la loi sur la transition énergétique et croissance verte, loi n°2015-992 du 17 août 2015,
- la mise à jour des adhérents vis-à-vis de la loi MAPTAM, loi n°2014-58 du 27 janvier 2014, la Communauté Urbaine d'Arras (CUA) devient adhérente en lieu et place des communes qui la composent,
- la représentation et le mode d'élection des membres du comité syndical. Le comité syndical est composé de 35 membres titulaires et de 35 membres suppléants, il convient désormais de prendre en compte dans la composition du comité syndical la répartition entre les représentants de la CUA et ceux des communes hors CUA en application du principe de proportionnalité.

En tant que membre de la Fédération, le Conseil Municipal se voit dans l'obligation de se prononcer sur cette modification.

- Monsieur Le maire : suite à la mise à jour de ses adhérents et notamment la communauté urbaine d'Arras qui devient adhérente en lieu et place des communes qui la composent, il y a lieu de modifier les statuts de la Fédération Départementale de l'énergie.

Comme nous faisons parti du conseil d'administration de cette fédération, ils nous demandent de délibérer sur cette modification.

Le comité syndical est composé de 35 membres titulaires et de 35 membres suppléants.

Il tiendra compte maintenant de la Communauté Urbaine d'Arras où il aura un poste beaucoup plus important que ce qu'il avait auparavant.

Pas d'objections ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

11) TRANSFERT DE LOGEMENTS LOCATIFS OU DE PATRIMOINE AU PROFIT DE LA SA D'HLM MAISONS ET CITES SOGINORPA :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer nous informant que la coopérative d'HLM Maisons et Cités souhaite procéder au transfert de logements locatifs ou de patrimoine au profit de la SA d'HLM Maisons et Cités Soginorpa.

Pour le département, ce transfert de patrimoine décidé par les deux conseils d'administration portera sur un ensemble de 1 105 logements, 264 garages ou stationnements ainsi que sur trois annexes.

L'article L.443-7 du code susvisé précise que les communes intéressées doivent être consultées d'une part, en tant que commune d'implantation des logements et d'autre part, en tant que collectivité ayant accordé un financement ou sa garantie aux emprunts contractés pour la construction, l'acquisition ou l'amélioration des logements concernés (point 10).

Ce transfert en bloc de logements locatifs sociaux entre Maisons et Cités Habitat et Maisons et Cités Soginorpa n'entraînera aucune diminution du parc social de la commune. L'objectif de ces organismes est de spécialiser Maisons et Cités Habitat dans le domaine de l'accession sociale pour Maisons et Cités Soginorpa dans la gestion locative sociale.

25 logements concernés sont :

- 1 rue d'Épinal,
- 212/ 210/ 208/ 206/ 204 rue de Lorraine,
- 1 et 3 rue de Thionville,
- 202/ 200/ 198/ 196/ 194/ 184/ 182 rue de Lorraine,
- 3 et 1 rue de Metz,
- 2/ 4/ 6 rue d'Épinal,
- 4 rue de Thionville,
- 5 et 3 rue d'Épinal,
- 2 rue de Thionville,
- 186 rue de Lorraine.

- Monsieur Le Maire : c'est simplement un transfert de logements sociaux entre Maisons et Cités Habitat qui a construit ces logements.

Maintenant, comme ils reviennent dans le patrimoine locatif de Maisons et Cités ils leurs retransfèrent.

Là également, comme nous faisons partie du conseil d'administration, ils nous demandent si nous sommes d'accord pour ce transfert.

De toute façon, je veux dire, nous n'avons pas trop le choix.

Pas d'objections la dessus ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

12) MAISONS ET CITES HABITAT – TRANSFERT DES GARANTIES D'EMPRUNT :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le conseil d'administration de Maisons et Cités lors de sa réunion du 04 février 2016 a décidé de transférer son patrimoine à la société Maisons et Cités Soginorpa.

La caisse des dépôts, par lettre du 31 mai 2016, a accepté le transfert des prêts ayant financés ces investissements sous réserve du maintien des garanties initiales.

La commune s'est vue garante du projet de construction de logements locatifs rue de Lorraine, 25 logements pour un montant de 229 274 €.

Monsieur Le Maire, conformément à la demande de la caisse des dépôts, sollicite l'assemblée pour la demande de maintien de la garantie initiale au prêt à transférer au profit du repreneur.

- **Monsieur Le Maire** : tout comme ils nous demandent de statuer pour transférer les emprunts, ce qui est logique, pour un montant de 229 274 €.
Là également pas d'objections ?

- **Monsieur Daniel WAWRZYNIAK** : non, nous sommes contre.

Nous ne sommes pas visionnaires.

- **Monsieur Le Maire** : non ?

- **Madame Maryvonne POULAIN** : si, de toute façon, nous les avons déjà garantis.

- **Monsieur Daniel WAWRZYNIAK** : non, pas nous.

- **Monsieur Le Maire** : pas eux.

- **Madame Maryvonne POULAIN** : ah eux, ils n'avaient pas garantis.

- **Monsieur Le Maire** : donc ils votent contre, ce qui est logique.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès		3	
TOTAL	26	3	

Adopté à la majorité.

13) COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN – DEMANDE D'APPROBATION DU SCHEMA DE MUTUALISATION :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il a reçu le Projet de Schéma de Mutualisation 2015/2020 de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

- **Monsieur Le Maire** : nous vous l'avons mis en annexe.

Actuellement, le schéma de mutualisation de la Communauté d'Agglomération concerne essentiellement les permis de construire, les groupements de commande et le prêt de matériel.

Il faut savoir que ce schéma de mutualisation est obligatoire.

C'est prévu par la loi « NOTRE » donc on ne peut pas ne pas en tenir compte.

- Madame Maryvonne POULAIN : c'est vrai que les gens ne se rendent pas compte.

C'est un titre un peu pompeux, tout le monde n'arrive pas mais c'est vrai que quand on voit un chariot élévateur, le prix que cela coûte, s'il y a une ville qui peut le prêter à une autre.

Il y a des choses intéressantes.

- Monsieur Le Maire : bien sûr.

- Madame Maryvonne POULAIN : dernièrement, c'était le sel de déneigement.

Je vois toutes les villes sauf Noyelles.

Je présume que nous avons du stock ?

- Monsieur Le Maire : oui.

- Madame Maryvonne POULAIN : donc, c'est pour cela que l'on a pas participé.

Parce que je regarde et comme je suis aux finances, donc, je regarde et je vois toutes les villes sauf Noyelles.

Me voilà propre.

Mais Patrick a aiguillé ma lanterne et m'a dit « quand j'ai vu le stock de sel de déneigement ».

Mais nous sommes libres, c'est ça aussi qui est bien.

Nous ne sommes pas tenus à avoir, voilà.

On souhaite qu'il neige pour que le stock s'épuise.

- Monsieur Le Maire : depuis le temps que nous avons acheté la lame, il n'a pas neigé.

Non, mais c'est vrai que franchement c'est important pour les communes.

Un exemple tout bête au niveau des terrains synthétiques, maintenant il y a beaucoup de communes qui ont des terrains synthétiques, la machine pour l'entretenir ils ne l'utilisent qu'une seule fois par an.

- Madame Maryvonne POULAIN : qu'une fois par an, c'est ce que j'ai dit.

- Monsieur Le Maire : c'est ridicule de l'acheter individuellement.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : en quoi consiste l'entretien du terrain synthétique ?

- Monsieur Le Maire : c'est de remettre en place tous les granulés qui au fil du temps se sont un peu éparpillés.

- Monsieur Philippe CERF : revernir.

Les tacles, les glissades, notamment sur le pourtour du terrain.

Les granules sont éjectés en dehors du terrain. Il perd de sa capacité donc il faut le faire une fois par an.

C'est juste cela.

- Madame Maryvonne POULAIN : et au niveau des permis de construire, nous continuons avec Harnes ?

- Monsieur Le Maire : on continue avec Harnes.

- Madame Maryvonne POULAIN : le coût était moins élevé ?

- Monsieur Le Maire : il est moins élevé et en plus, on a la proximité.

Nos services s'entendent hyper bien.

Quand il faut accélérer un dossier.

Nous devons repasser une délibération au prochain conseil.

Concernant ce schéma de mutualisation,

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

14) DENOMINATION DES DEUX RUES DE « NOYELLES » :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'actuellement sur la commune deux rues portent le même nom.

Il s'agit des rues de « Noyelles ».

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de nommer :

- « rue de Noyelles », la rue de situant au cœur de la Cité Minière,
- « route de Noyelles », la rue se situant dans le prolongement de la rue du 10 mars.

- ***Monsieur Le Maire*** : ça a fait des petites vagues depuis un bout de temps.

C'est vrai que sur la commune, nous avons deux rues qui s'appellent rue de Noyelles.

On en a une dans les cités minières, on en a une à proximité de Harnes.

Je vous propose celle qui est à proximité de Harnes, de ne plus l'appeler rue de Noyelles mais simplement route de Noyelles.

Comme cela, au niveau du courrier ça ne perturbera plus nos facteurs, ni la population.

Et puis, allez porter des courriers d'une rue à une autre, ça fait quand même une belle trotte.

- ***Madame Maryvonne POULAIN*** : ou les gens qui cherchent la rue de Noyelles et qui s'en vont.

- ***Monsieur Le Maire*** : Harnes doit passer la même délibération.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

15) DISPOSITIONS RELATIVES A LA PREVENTION DES EXPULSIONS LOCATIVES POUR LES MENAGES EN DIFFICULTES :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article 25 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme dispose que « toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement... ».

Ce droit au logement est affirmé avec force dans le préambule de la constitution de 1946 et repris par celle de 1958.

Expulser une famille, un ménage, constitue une mesure qui crée davantage d'inconvénients qu'elle n'apporte de solutions et précarise dans tous les domaines de la vie les personnes concernées.

La scolarité de enfants est perturbée, tout le quotidien est désorganisé, le tissu relationnel déstabilisé.

Se soigner devient plus difficile. Être jeté à la rue constitue un traitement inhumain et dégradant, interdit par les articles 5 de la déclaration universelle des droits de l'homme et 3 de la convention Européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Aujourd'hui, force est de constater que la hausse du chômage et l'augmentation du nombre de salariés pauvres précarisent de plus en plus de ménages, confrontés à la forte progression des loyers tant dans le domaine privé que social, alors que les aides au logement laissent des restes à charge imputant lourdement le budget des familles aux ressources modestes.

Depuis l'adoption de la loi n°2007/290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable, le législateur a entendu faire peser sur l'État une obligation positive de relogement des personnes menacées d'expulsion.

Il demeure que le Maire et les services municipaux, notamment ceux du CCAS, constituent pour bien des familles le dernier recours avant expulsion.

Aussi, il est important que le plus en amont possible, un partenariat s'installe entre l'ensemble des partenaires, État, Département, Intercommunalité, Commune, Bailleurs sociaux pour prévenir les expulsions et trouver une solution pérenne pour les ménages menacés d'expulsion.

Dès lors, il conviendrait que sur le territoire de la commune aucune expulsion motivée par l'impécuniosité des personnes concernées ne puisse avoir lieu tant qu'il n'aura pas été justifié au Maire ou à son représentant que toutes les procédures légales et réglementaires ont été menées à bonne fin pour que cette expulsion n'ait pas lieu sans relogement préalable dans des conditions conformes aux besoins et possibilités des personnes concernées.

Il importe également que les bailleurs sociaux et privés ne puissent pas entreprendre quelque expulsion que ce soit avant d'avoir saisi le CCAS de la commune.

Celui-ci serait chargé d'organiser une rencontre entre les services de l'État, du Département et de la Commune à laquelle les bailleurs seront conviés, et ce afin de proposer une solution permettant d'éviter l'expulsion tant que la famille concernée n'aura pas été relogée.

Dans le même temps, toute procédure d'expulsion engagée à l'encontre d'un locataire devra être précédée de la saisine de la commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives.

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se positionner.

- Monsieur Le Maire : la ville d'Avion est surtout à l'initiative de cette demande et relayée à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin mais également par les communes.

Parce que nous estimons aberrant, que des gens soient expulsés de leur logement sans qu'il n'y ait au préalable eu, aucune concertation.

C'est à dire que, avant, il y a quelques années lorsqu'il y avait des gens qui avaient des difficultés de paiement, il y avait une réunion qui se faisait entre les bailleurs sociaux, la collectivité, notamment le CCAS et les services de l'État pour trouver une solution.

Depuis quelques temps, ça n'existe plus.

Je veux dire, nous sommes prévenus 15 jours avant qu'il y a telles ou telles personnes qui vont être expulsées.

Et nous trouvons cela complètement inadmissible surtout dans le paysage actuel où nous vivons quand même dans des régions qui sont défavorisées.

Nous ne donnons même plus de chance aux gens.

Les gens par moment, peuvent avoir, ça peut être dû à une perte d'emploi, à un décès dans la famille, vraiment dans des circonstances qui sont indépendantes de la volonté des gens et qui se retrouvent parfois dans des difficultés financières extrêmes.

Alors que si ces réunions avaient eu lieu bien avant qu'ils soient vraiment dans la panade, on aurait pu trouver des solutions.

Faire par exemple un étalement de la dette.

Tandis que là, ça ne se faisait plus du tout.

C'est pour cela que notre volonté est de remettre en place ces réunions de concertation avec l'État, avec les bailleurs sociaux, avec les collectivités.

Voir aussi des partenaires sociaux, comme le 9 de cœur.

Dire d'essayer de trouver des solutions pour éviter ces expulsions.

Il y aura toujours des gens malhonnêtes, ça, mais bon ces gens là nous les connaissons et nous ne nous en occupons pas.

Mais il y a des gens qui sont honnêtes et qui malgré eux se retrouvent dans des difficultés financières pas possible.

Il faut qu'on les aide et c'est pour cela qu'il faut que l'on fasse cette délibération pour faire comprendre à l'État ou aux bailleurs, qu'ils ne sont pas tout seuls, que nous sommes là également, qu'on est là pour apporter du soutien, de l'aide et trouver des solutions.

Mais ils ne faut pas non plus attendre, c'est ce que j'ai dit l'autre jour, il faudrait que nous, dès le premier ou le deuxième impayé qu'on en est connaissance.

Il ne faut pas attendre que la personne est 10 impayés, 15 impayés, pour dire et bien maintenant vous nous devez autant, si vous ne pouvez pas, c'est dehors.

Non, ce n'est pas comme cela.

- Madame Maryvonne POULAIN : il y a des personnes qui ont 15 000,00 €.

Mais comment on peut attendre d'avoir 15 000,00 € pour agir et dire à la personne, comment voulez-vous après qu'elle s'en sorte ?

Mais enfin, ce n'est pas bien accepté par beaucoup.

On en a encore parlé aussi mardi à cette réunion.

- Monsieur Le Maire : pas bien accepté ?

- Madame Maryvonne POULAIN : certains n'acceptent pas, parce qu'ils disent que ce sont des mauvais payeurs et ça va inciter les gens à ne pas payer.

C'est faux.

Il faut prendre l'humain.

On sait très bien qu'il y en aura toujours qui profiteront du système mais après il faut toujours regarder le côté humain et ne pas dire aux gens des phrases assassinent, parce que ça reste.

- Monsieur Le Maire : ce n'est pas cela.

Il y a des gens qui sont honnêtes dans la difficulté et il y a des gens qui sont malhonnêtes.

Mais je dis que les gens honnêtes il faut les aider.

- Madame Maryvonne POULAIN : quand vous voyez que l'on met 6, voir 8 mois pour trouver un logement à des personnes qui le demandent, alors que maintenant, ce que l'on demande, bien sûr c'est de ne pas les expulser mais les reloger.

Et nous allons en avoir de plus en plus.

C'est ce que disait une assistante sociale avec l'histoire de l'APL suivant le logement si il est trop petit ou trop grand, on va leur supprimer leur APL et les personnes âgées.

On a même eu le cas, quand on a plus de 60 ans et que du jour au lendemain on vous met dehors.

- Monsieur Le Maire : on en a eu une de 83 ans.

- Madame Maryvonne POULAIN : mais qu'on vous « fout à la cour » et que vous n'avez plus rien et qu'en plus ce n'est pas fait dans la légalité, c'est à dire qu'il n'y a pas d'actes notarial, qu'on ne sait et que l'on vous balance tout et que vous n'avez plus rien.

Je dis que c'est dégueulasse.

De toute façon, moi je dis ça retombe toujours tôt au tard sur le lit de la personne.

Mais il y en a qui ne comprennent pas que l'on ne parle pas de ceux qui le font exprès de ne pas payer leur loyer, parce que ça il y en a, il y a toujours des petits malins.

Mais on parle de ceux qui ont vraiment la tête sous l'eau et qu'à ce moment là, il faut faire un travail et être humain.

- Monsieur Le Maire : tout à fait.

Mais ce qui est bien, c'est que la CALL s'est emparée également du dossier.

Parce qu'au moins, nous ne sommes plus 4-5 communes comme on était à la dernière réunion du mois de juin.

- Madame Maryvonne POULAIN : il y a des sceptiques.

Il y en a eu qui ont eu cette réaction là, que ça va inciter les gens à ne pas payer leur loyer.

Mais Sylvain l'a très bien expliqué.

- Monsieur Le Maire : de toute façon, ces gens là, nous ne les aiderons pas.

Les gens qui sont malhonnêtes on ne va pas les aider.

- Madame Maryvonne POULAIN : après, il y a des villes qui disent : « nous, nous n'en avons pas ».

Et bien tant mieux pour eux, tant mieux pour eux s'ils n'en ont pas.

C'est parce qu'ils font un bon travail.

Je présume que notre CCAS, il est quand même pas idiot, il sait aussi.

- Monsieur Le Maire : après il y a des gens qui n'osent pas non plus venir.

C'est pour cela que si nous avons connaissance dès le début des impayés, on pourrait travailler tout de suite.

On pourrait aller les voir, on pourrait les contacter, les faire venir, discuter avec eux.

- Madame Maryvonne POULAIN : parce que pour avoir 15 000,00 €, il faut déjà avoir une paire de loyers.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : on travaillait déjà comme ça au début, il y a une quinzaine d'années.

La sous-préfecture venait en mairie, les assistantes sociales étaient présentes, la CAF était présente.

Aujourd'hui les réunions d'impayés que j'ai tous les 4 mois avec les bailleurs, les assistantes sociales, une fois de temps et temps et la CAF elle ne vient plus.

Ils ont misé sur le centre social donc ils ne viennent plus aux réunions d'impayés.

La sous-préfecture ne vient plus donc au bout d'un moment, on a bien un papier qui demande une information, si, les gens ne se déplacent pas au CCAS on a absolument, on a aucun renseignement.

Et la dette, effectivement, comme tu le disais Maryvonne, ça augmente tous les mois.

- Madame Joëlle COCHEZ : nous faisons venir ces personnes.

- Madame Maryvonne POULAIN : elles venaient voir les adjoints.

Sous le mandat d'Hervé combien d'expulsions que l'on a pu éviter, parce qu'il y avait un dialogue.

On a pratiquement pas eu d'expulsions.

Vraiment il y en a eu une qui a eu lieu mais on était vraiment pas au courant du tout.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : ils évitent de donner les informations.

- Monsieur Le Maire : là, nous ne sommes plus du tout au courant.

C'est fini, nous sommes au courant une semaine avant, c'est tout.

Sur une semaine on ne peut pas se retourner c'est impossible.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : au niveau de la sous préfecture de Lens, ça a été assez costaud, cette année.

- Monsieur Le Maire : je pense que l'on ne peut pas être contre ce genre de délibération.

C'est adopté à l'unanimité ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

**16) INTERVENTION DE MONSIEUR DANIEL WAWRZYNIAK –
PRESENTATION D'UN PROJET SOLIDAIRE ENTRE L'ANGDM ET LES
AYANTS-DROITS.**

- Monsieur Le Maire : je vais laisser la parole à Daniel parce que l'on s'est rencontré, il y a quelques jours dans mon bureau et il m'a soumis une petite collaboration entre l'ANGDM et éventuellement la ville de Noyelles.

C'est un projet que je trouve très bien, donc, comme c'est lui qui me l'a présenté je lui laisse la parole pour vous le présenter.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : c'est un projet qui est un peu compliqué mais très simple en fait.

C'est un projet qui est un peu simple et en même temps compliqué, et vice versa.

On avait rencontré des personnes âgées qui veulent à tout prix rester chez elles mais qui ont un gros problème pour gérer leur petit jardinet voir grand jardinet pour certain.

Plus particulièrement dans les cités minières où là, on est face aux jardins avec des surfaces assez volumineuses à gérer.

La population des cités minières est très très vieillissante et pourtant elle veut rester dans son habitat.

Souvent le nécessaire est fait pour qu'elle puisse rester mais on rencontre le problème de l'entretien et du jardin.

Il faut savoir que maintenant, entre voisins, ça ne se passe plus très bien pour la coupe des haillures, etc.

J'avais entendu parler au niveau de l'ANGDM d'un projet d'entretien des jardins qui s'était fait à la grande cour là bas en bas.

Un projet assez compliqué avec les bailleurs sociaux, la CARMI.

J'ai rencontré l'ANGDM qui m'a confirmé qu'effectivement ils avaient débloqué de l'argent.

Ils ont quand même un rôle social à ce niveau là.

Et qui c'est un peu accentué avec l'arrivée du service social venant de la CARMI.

Ils ont doublé leur personnel.

Ils ont maintenant une mission sociale très très importante.

Effectivement, ils m'ont confirmé qu'ils avaient eux mêmes une masse monétaire, un budget prévu sur une durée d'un an ou de deux ans, tout dépendra du nombre de projets qui va arriver.

Ils souhaitent aussi le faire à Noyelles, étant donné, qu'ils sont basés à Noyelles.

Après discussion, le projet est simple.

Aux finances, viendra une association d'insertion avec des jeunes, en fait des rencontres intergénérationnelles.

Je ne sais pas trop, je pense que c'est un côté légal pour que ce soit des jeunes de l'insertion.

Ces jeunes là, seraient donc dans une association d'insertion qui travaillerait les espaces verts et le but, ce n'est pas vraiment de faire de la maintenance des pelouses et des haillures mais d'ouvrir un dialogue tout en faisant la maintenance.

C'est à dire pouvoir ouvrir des potagers, des jardins fleuris, savoir quand même que ceux qui ont passé tant de temps dans leurs maisons des mines, ont toujours un potentiel au jardinage et ça leur laissent peu de temps.

Ils voudraient ouvrir un peu un échange à ce niveau là entre les jeunes qui viennent faire de l'entretien, ouvrir la discussion, donner des conseils, c'est tout un système comme cela qu'ils voudraient mettre en place avec en fin d'année des rencontres ANGDM.

Enfin, ça ce sont des petits projets, quand on a commencé à travailler, ce qui apparaissait important.

Voilà, ce qu'ils nous demandent c'est un peu d'être le pilote du projet.

C'est à dire qu'il faudrait que nous puissions recenser les ayants-droits qui ont besoin. Quand je dis ayants-droits, ce n'est pas forcément quelqu'un qui est dans un logement, il peut aussi être propriétaire.

Ça, ce n'est pas gênant.

Une fois qu'il est ayant-droit de l'ANGDM, logiquement, il a le droit à l'aide.

Voilà, pas charge à nous, mais de notre côté, comme nous avons un relationnel avec les services au travail de ce genre d'associations, ils voudraient que l'on pilote un peu cela pour mettre cela en place.

Après, on pourrait très bien élargir aux villes voisines, si nous n'avions pas assez de monde sur Noyelles.

Ça ne nous coûteraient pas d'argent, essentiellement un peu de temps.

Ils nous demandent si nous sommes d'accord de travailler avec eux sur ce projet.

Je me suis fais un peu le porte parole.

Je voudrais le soumettre ici pour que l'on est une collaboration en dehors des partis politiques et autres, c'est à dire que ce serait un travail associatif.

Je ne sais pas si j'ai été clair ?

- Monsieur Le Maire : je pense que tu as été très clair.

- Monsieur André LEFER : mais ce projet, l'ANGDM a un journal mensuel, bimensuel ou autre qui est diffusé aux ayants-droits.

Est-ce qu'il ne serait pas intéressant qu'elle expose ce projet dans ce type de journal de façon à sensibiliser les personnes éventuellement à des gens qui se décideraient à aller dans ce sens là et nous aurions déjà un panel de personnes qui seraient intéressées.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : le journal de l'ANGDM, c'est très compliqué.

Il doit être validé, c'est très compliqué surtout si c'est une information locale.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : surtout si ce n'est que Noyelles-sous-Lens.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : par expérience, moi qui travaille avec eux depuis quelques années, c'est compliqué.

- Madame Maryvonne POULAIN : nous, de notre côté on peut le publier dans le Noyelles actu ?

- Monsieur Le Maire : bien sûr que si.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : moi j'ai rencontré une équipe assez dynamique et quand on discute avec eux, les idées ça démarrent.

On n'a pas fait de compte-rendu mais on voyait que c'était très riche et c'était validé par l'assistante sociale.

*Ils ont beaucoup de savoir faire et ils veulent faire, c'est cela qui est important.
Ils veulent faire.*

Ils ont des objectifs, il a eu des ordres venant de très très haut, des ministères, il y a eu un projet à réaliser.

Nous sommes sur place, nous sommes dispos, on a l'argent, je pense qu'il faut le réaliser.

Effectivement, on va certainement me demander à ce que ce soit publié dans le journal mais on s'attend à un refus.

- Monsieur Le Maire : mais je pense que c'est un bon projet.

Comme tu disais, hormis le fait que ces gens là vont venir pour nettoyer, c'est surtout créer du lien avec les personnes âgées et permettre de lutter un peu contre l'isolement.

Et c'est vrai que c'est très important.

Je vais essayer de voir pour rencontrer Monsieur SZYMCZAK, c'est lui qui gère, je pense et à la limite, tu viendras avec moi.

Nous verrons comment on peut essayer d'organiser cela avec, voir comment fonctionne, étapes par étapes.

Et puis après comme l'a dit Maryvonne, nous allons utiliser le journal municipal.

S'il faut prendre un 4 pages dans le journal municipal et bien on prendra un 4 pages pour informer la population municipale.

C'est vrai que sur la commune, on a encore pas mal d'ayant-droit.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : 10 % de plus sur Noyelles-sous-Lens.

- Monsieur Le Maire : beaucoup de femmes seules, des personnes âgées qui ont en moyenne entre 75 et 85 ans.

Je pense que ces gens là seraient bien contents d'avoir quelqu'un qui viennent à domicile pour faire les petits travaux qu'ils n'ont peut-être plus la possibilité de faire ou qu'elles le font encore mais accompagnées de quelqu'un c'est toujours mieux.

Je pense que c'est vraiment une très très bonne initiative de la part de l'ANGDM.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : et moi, je me suis engagé auprès de Monsieur SZYMCZAK, c'est à dire qu'entre partenaire social, je vais me rendre dans les commissions pour défendre les projets au cas où il y aurait des réticences.

On revoit cela régulièrement dans une commission et je tâcherai d'y être pour appuyer.

- Monsieur Le Maire : je vais essayer de voir en fonction de mon agenda si on peut trouver une date en octobre pour essayer de rencontrer.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : moi, j'ai une rencontre avec eux.

- Madame Maryvonne POULAIN : et ce serait bien aussi parce qu'il y a des personnes âgées qui ne sont pas ayants-droits et qui cherchent.

Ce serait bien de leur mettre aussi, s'il y a des associations dans le coin.

Parce qu'elles font venir souvent des personnes au noir, mais c'est hyper dangereux.

- Monsieur Le Maire : les gens du voyage.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui.

Mais après il y a une méfiance aussi.

- Monsieur Le Maire : je pense que le fait de faire une convention avec l'ANGDM et commencer avec les ayants-droits, ça va peut-être permettre par la suite de greffer autour des gens qui ne sont pas ayants-droits.

Quand ils vont voir comment ça fonctionne, ils vont avoir plus confiance et dans ce cas là, ils pourront intégrer un système que nous pourrions créer sur la commune.

- Madame Maryvonne POULAIN : pour l'instant, je sais qu'il existe des associations.

On nous demande à nous, elles ne sont pas sur Noyelles, bien sûr mais c'est vrai que souvent ils se renseignent.

Si on avait des numéros de téléphone ce serait bien.

Déjà de donner une info et après c'est vrai que l'on peut étendre.

- Monsieur Le Maire : et puis simplement, en allant un peu plus loin, par exemple si on travaille avec 3ID, on peut dire voilà, sur le projet de Noyelles vous embaucher des Noyellois.

- Madame Maryvonne POULAIN : on l'avait fait une année.

- Monsieur Le Maire : bien sûr, on l'avait déjà fait.

Mais à la limite on peut partir la dessus.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : j'ai un rendez-vous avec lui le 27 septembre au matin.

- Monsieur Le Maire : parle lui en.

Et dis lui que je vais le contacter et on fera une réunion au mois d'octobre.

Tu lui dis que l'on est intéressé par le projet.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : je lui ai dit que ça passait ce soir.

- Monsieur Le Maire : que l'on est intéressé et que je vais demander un rendez-vous avec lui pour que l'on puisse voir comment mettre cela en place rapidement.

S'il y a de l'argent, au tant en profiter tout de suite.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : rendez-vous dimanche à partir de 9h30 pour « NETTOYONS LA NATURE ».

On vous attend nombreux – nombreuses.

- Madame Maryvonne POULAIN : il y a une rumeur qui rend heureux les gens de la Cité de Normandie, on voudrait savoir si elle est vrai ou pas.

On nous parle que ou Cora ou Carrefour reprendrait LIDL.

- Monsieur Le Maire : c'est une rumeur.

- Madame Maryvonne POULAIN : les personnes âgées sont ravies.

Et au niveau du magasin de la route Nationale toujours pas de réponse ?

- Monsieur Le Maire : toujours pas de retour.

- Madame Maryvonne POULAIN : c'est une fausse rumeur, donc ?

- Monsieur Le Maire : oui, à moins que je ne le sache pas.